

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							



Publié pour le département de l'Agriculture de la Province de Québec (pour la partie officielle,) par  
Eusèbe Sénécal & fils, Montréal.

Vol. XI. No 2.

MONTREAL, FEVRIER 1888.

{ Un an \$1.00  
payable d'avance

Abonnements à prix réduits.

" En vertu de conventions expresses avec le gouvernement de la province de Québec, l'abonnement au *Journal d'agriculture* n'est que de trente centins par an pour les membres des sociétés d'agriculture, des sociétés d'horticulture et des cercles agricoles, pouvu que tel abonnement soit transmis, d'avance, à MM. Sénécal & fils, par l'entremise du secrétaire de telle société ou cercle agricole."—RÉDACTION. Toute matière destinée à la rédaction doit être adressée au directeur de l'agriculture, Québec.

PARTIE OFFICIELLE.

Table des matières.

Note de la rédaction.....	17
L'avenir de l'industrie laitière au Canada.....	17
Aptitudes et relations des propriétaires, fabricants, patrons et gérants de fabriques de beurre et fromage.....	18
Les cercles agricoles.....	23
Nos gravures.....	27
L'ensilage.....	27
Maladies des juments poulinières.....	27
Société d'horticulture du comté de l'Islet.....	28
Déboisement et dessèchement.....	29
Traitement de la gale des pattes des volailles.....	30
Cresson de fontaine.....	30
Correspondance—Reproducteurs et sociétés d'agriculture.....	30
Les élections dans les sociétés d'agriculture.....	31
Achat de reproducteurs.....	31
Fromagerie.....	31
Echo des cercles.....	32

NOTE DE LA RÉDACTION.

Nous donnerons dans notre prochain numéro (mars) un rapport détaillé de la convention de la société d'industrie laitière, tenue à Saint-Hyacinthe, les 11 et 12 janvier dernier. Il a été impossible de préparer ce rapport pour le présent numéro, vu son importance.

Le même numéro contiendra aussi, un rapport de la réunion de la société d'horticulture de Montréal qui a eu lieu à Québec les 1 et 2 février courant, réunion qui a une grande importance pour tous les horticulteurs de la partie est de notre province.

L'avenir de l'industrie laitière au Canada.

Nos lecteurs connaissent trop bien notre collaborateur, M. J. C. Chapais, pour ne pas donner toute leur attention au magnifique travail qu'ils trouveront dans ce même numéro du *Journal*. Les succès obtenus jusqu'ici dans l'industrie laitière en cette province ne sont encore que relatifs. Cependant nous entrons déjà dans une ère de compétition à outrance, en ce qui regarde l'agriculture généralement, et particulièrement, pour l'industrie laitière qui est reconnue comme la planche de salut, partout où cette industrie est comprise. Dans un avenir prochain, très prochain même, la compétition deviendra telle, sur notre marché—le marché anglais—qu'il n'y aura de profit que pour ceux qui connaîtront leur métier à fond et qui produiront, au meilleur marché, les produits demandés par les consommateurs.

Il nous faut donc unir nos forces et viser sans plus de retard aux meilleurs produits, dans les différentes variétés que demande le marché, et à des prix qui défient toute compétition.

Pour cela il faut appeler partout l'union des forces, l'intelligence dans le travail, et la bonne volonté. Il ne faut pas craindre la lumière,—d'où qu'elle vienne. Il ne faut pas non plus prendre pour parole d'Évangile ce que des intéressés, souvent très ignorants de leurs propres intérêts, voudraient nous faire gober. Depuis maintenant 19 ans que nous agitions, sans trêve, cette question du salut de notre agriculture provinciale par l'industrie laitière, nous n'avons cessé d'appeler de tous nos vœux l'union, sans parti pris, la lumière dans la vérité, et toute l'énergie nécessaire pour sortir notre agriculture du marasme dans lequel elle croupit depuis trop longtemps.

On nous a reproché quelque part—même en haut lieu—ce que l'on appelle notre esprit de critique, et en des termes, certes, fort peu aimables. Il nous semble, pourtant, que nous ne voulons faire de peine à personne; bien au contraire. Mais la vérité a ses droits. Notre réponse sera donc aujourd'hui ce qu'elle a été par le passé. Si l'on trouve à redire dans notre enseignement, que l'on démontre nos torts, et la lumière s'étant faite, toute discussion cessera par la force des choses. Mais de grâce ne craignons pas la discussion d'où naît la lumière, surtout en ces choses où les plus avancés tâtonnent encore presque partout.

M. Chapais ne craint pas de battre le chemin. Tous les amis de l'agriculture doivent lui en savoir gré. D'ailleurs, personne plus que lui cherche la lumière—mais une lumière entière, que chacun puisse voir sans lanterne.

A l'œuvre donc, sans mauvais vouloir, comme sans parti pris. Nous espérons dans un avenir prochain, faire connaître toute notre pensée, et notre manière de voir en ce qui regarde nos succès futurs dans l'industrie laitière.

#### Aptitudes et relations des propriétaires, fabricants, patrons et gérants de fabriques de beurre et de fromage.

*Conférence donnée par M. J. C. Chapais devant la convention de la société d'industrie laitière, à Saint-Hyacinthe, le 11 janvier 1888.*

Monsieur le président, Messieurs.—Toute industrie comporte plusieurs facteurs dont l'action et l'influence réunies lui donnent la vie. Cette action et cette influence s'exercent-elles d'après les principes qui régissent l'industrie, cette dernière est prospère. Au contraire, s'exercent-elles en s'éloignant plus ou moins de ces principes, l'industrie cesse de prospérer, devient précaire et souvent voit se consumer sa ruine. Cela est vrai de toutes les industries, mais l'est encore plus, je crois, de celle dont nous nous occupons plus particulièrement dans la présente convention, l'industrie laitière. Les principaux facteurs dont l'action et l'influence constituent l'industrie laitière sont, premièrement, le propriétaire de la fabrique où le lait vient se changer en produits marchands; secondement, le fabricant qui opère ce changement de lait en produits; troisièmement, les patrons qui fournissent le lait, base de l'industrie, et quatrièmement, le gérant qui dispose des produits manufacturés. Il est des principes aujourd'hui généralement acceptés, qui régissent les rapports qui doivent exister entre ces divers facteurs de l'industrie laitière, et l'on ne saurait pécher contre ces principes sans nuire à la prospérité de l'industrie elle-même et de ceux qui en font leur affaire.

Je viens donc aujourd'hui, Monsieur le président et Messieurs, étudier avec vous les principes qui régissent l'industrie laitière, au point de vue de la fabrication de ses produits en commun ou en gros, rechercher quelles doivent être les aptitudes de ceux qui s'y livrent à un titre quelconque, et démontrer quels doivent être les rapports qui existent nécessairement entre les propriétaires, les fabricants, les patrons et les gérants des fabriques de beurre et de fromage.

Je commencerai par m'occuper des aptitudes que doit posséder celui qui veut se mettre, comme propriétaire, à la tête d'une fabrique, et de la nature de ses rapports avec celui qu'il aura engagé comme fabricant, avec les patrons qui lui fournissent leur lait, avec les marchands avec qui il devra nécessairement entrer en affaires.

Avant de parler de ce que sont ou doivent être aujourd'hui les aptitudes des propriétaires de fabrique, il est bon, je crois, de jeter un coup d'œil sur l'origine du système qui consiste à réunir le lait de plusieurs cultivateurs en un même endroit pour en faire, en commun, du beurre ou du fromage. Cela

nous aidera à mieux comprendre les principes qui doivent régir ce système, pour qu'il produise tous les bons effets qu'on en attend.

C'est en Suisse que les premières associations pour mettre le lait en commun se sont établies. La fabrication du fromage de Gruyère nécessitant une assez grande quantité de lait à la fois, plusieurs petits propriétaires se trouvaient forcés de s'abstenir de fabriquer ce genre de fromage. Pour parer à cet inconvénient, l'idée vint à plusieurs voisins de prêter leur lait, à certain jour, à l'un d'entre eux. Celui-là, avec le lait ainsi emprunté et le sien faisait du Gruyère, et, plus tard, il remettait à son tour, au moyen de son lait, celui qu'il avait emprunté. De cette façon, tous les associés, à tour de rôle, pouvaient faire du Gruyère. On se trouva si bien de ce système qu'on en vint à fixer un endroit où tout le lait se portait et était fabriqué en fromage par un homme payé par tous les fournisseurs de lait, qui retenaient ensuite du fromage en proportion du lait fourni. Ce système se généralisa, grâce aux bons résultats qu'on en obtenait, et, franchissant les frontières de la Suisse, il s'étendit rapidement en France. En mil huit-cent-cinquante, ou, à peu près, il fut introduit aux Etats-Unis, où les cultivateurs se mirent en société pour fonder des établissements où chacun avait, comme propriétaire, un droit proportionnel au nombre de vaches dont il apportait le lait. On payait un fabricant, chargé de manufacturer les produits, beurre ou fromage, et un comité de gestion, choisi parmi les propriétaires, était chargé d'administrer la fabrique et de vendre les produits. Plus tard, des industriels, au lieu de se mettre en société avec les cultivateurs, imaginèrent de fonder des établissements où, moyennant rémunération, ils fabriquaient les produits du lait fourni par les patrons qui reprénaient à la fabrique leur petit lait et leur beurre ou leur fromage pour le vendre. C'est cet état de choses qu'on trouve établi presque partout aujourd'hui.

Comme on le voit, le principe qui a présidé à cette réunion du lait de chacun en commun, c'est celui du plus grand avantage qu'en retirent les patrons ou fournisseurs de lait. On a de meilleurs produits, plus abondants, avec moins de dépenses et de peines. *La première chose à considérer dans l'établissement d'une fabrique, c'est donc l'avantage des patrons, et, tout établissement qui se fait à l'encontre de ce principe sera vicieux dans son fonctionnement.* Mais, une fois que ce principe est sauvegardé, peu importe que le propriétaire de la fabrique fasse de grands profits. L'important est qu'il ne les fasse pas au détriment des patrons. J'insiste sur ce point, avant d'entrer dans le vif de mon sujet parce que je sais que bien des fabriques n'ont pu vivre, les unes parce que les propriétaires ont cherché à s'enrichir aux dépens des patrons, les autres parce que les patrons auraient voulu, non seulement faire un profit raisonnable, mais encore empêcher le propriétaire de faire de son côté, quelque profit.

Je reviens, maintenant, à l'étude des qualifications que doit présenter un propriétaire de fabrique pour être acceptable aux patrons, et de ce que doivent être ses rapports avec ceux qui sont en relation avec lui.

**APTITUDES D'UN PROPRIÉTAIRE DE FABRIQUE.**—La première qualité d'un propriétaire de fabrique, c'est la *plus stricte honnêteté*, non seulement de fait, mais encore d'apparence. Il importe extrêmement que son passé d'homme d'affaires soit sans tache, afin que la plus grande confiance règne entre lui et les patrons. Les cultivateurs, généralement peu instruits, sont essentiellement défiant, et, du moment que leur défiance est éveillée, ils sont très difficiles à contrôler en affaires. Plus d'un homme, honnête homme d'ailleurs, qui a eu des malheurs financiers, s'est souvent vu, à cause de cela, dans l'impossibilité de pouvoir nouer des relations d'affaires avec les cultivateurs, qui ne pouvaient oublier ses malheurs antérieurs, source d'une défiance insurmontable pour

eux. La seconde qualité du propriétaire devra être une certaine indépendance de fortune qui lui permette de pouvoir passer une année, et même deux ou trois, sans retirer de revenu du capital investi dans la fabrique. Et, voici pourquoi cette indépendance est nécessaire. Il est arrivé que des personnes ayant quelques cents piastres en main, constituant tout leur avoir, l'ont investi dans l'industrie laitière, en créant une fabrique, alléchées qu'elles étaient par les gros profits réalisés par quelques propriétaires de leur connaissance. Le hasard ayant voulu que l'année pendant laquelle ils ont ouvert leur établissement fut mauvaise pour la vente du beurre ou du fromage, les patrons, faute d'un contrat bien fait, ou, préférant prendre le risque d'enfreindre leur contrat que celui de ne pas vendre leurs produits assez cher, se sont retirés de la fabrique, en assez grand nombre pour la faire fermer. Si la fabrique ne fermait pas cette année-là même, elle était forcée de le faire l'année suivante, et, le pauvre propriétaire, ayant mis toutes ses ressources dans la fabrique et n'en retirant pas de revenu, se trouvait dépourvu de tout, et forcé de vendre sa fabrique et son matériel à vil prix. Ce résultat, trop souvent constaté dans notre province, est doublement désastreux. D'abord, il ruine le malheureux propriétaire, puis, il rend pour longtemps impossible, dans la localité où un pareil désastre arrive, l'exercice d'une industrie à laquelle on impute l'insuccès, au lieu de s'en prendre aux vraies causes de cet insuccès. Le propriétaire est-il un homme un peu en moyen, rien de cela n'arrive. Il laisse passer la crise, travaille, sans jamais fermer la fabrique, le peu de lait qui lui vient, et, lorsque les affaires reprennent, il est là, à son poste, prêt à recevoir de nouveaux patrons qui lui reviennent infailliblement. Enfin, la troisième qualité indispensable à celui qui veut créer une fabrique, c'est une connaissance approfondie de la branche d'affaires à laquelle il veut se livrer. Un propriétaire de fabrique devrait, pour être parfaitement qualifié dans son rôle, de manière à courir le moins de risque possible, pouvoir, au besoin contrôler, en toute connaissance de cause, son fabricant, les patrons, le gérant et le marché, c'est-à-dire pouvoir constater avec science les défauts ou manquements de chacun. Ceci implique une certaine connaissance de la fabrication, de la qualité du lait livré, du cours des beurres et fromages sur les marchés, afin que, sachant qu'il connaît tout cela, personne ne puisse espérer le tromper. Voilà pour les aptitudes ou qualités que doit posséder celui qui veut ouvrir une fabrique de beurre ou de fromage.

**RAPPORTS DU PROPRIÉTAIRE AVEC LE FABRICANT.**— On peut dire que le sort d'une fabrique repose sur la tête du fabricant qui la conduit. En effet, de lui dépend la quantité et la qualité des produits qui doivent faire le profit du propriétaire et des patrons. Le choix d'un bon fabricant est donc de la plus grande importance pour le propriétaire, s'il veut que son établissement prospère. En supposant qu'il possède la troisième qualité que j'ai mentionnée plus haut, il sera en mesure de choisir lui-même son fabricant. Au cas contraire, il devra exiger de celui qu'il se propose d'engager les meilleurs certificats, non seulement au point de vue de la capacité, mais encore à celui de la moralité. Un fabricant a beau être bon ouvrier, s'il est paresseux, querelleur, intempérant, quinteux, la besogne souffrira et, peu de temps s'écoulera avant que les rapports soient très tendus entre lui, le propriétaire et les patrons. Une fois le caractère du fabricant établi à la satisfaction du propriétaire, ce dernier devra faire avec lui un *contrat écrit* par lequel il soit obligé de faire des produits de première qualité, et il puisse être renvoyé *sommairement*, du moment qu'il sera en défaut. Cette condition est indispensable, car les pertes résultant du mauvais agissement du fabricant, dans une fabrique un peu considérable, se chiffrent par centaines de piastres en peu de jours, et il importe que le propriétaire ne soit pas exposé à

être forcé de garder un fabricant encore quelques jours après que ses fautes sont bien constatées. Dans ce cas, le renvoi immédiat est la seule chance de salut. Par son contrat, le fabricant devra être tenu responsable des pertes causées par sa faute, et ce, sur son salaire, dont il sera stipulé qu'au moins un mois restera toujours entre les mains du propriétaire, à cet effet. Il va sans dire que le propriétaire devra se défier instinctivement de tout fabricant s'offrant à bas prix, même s'il est bien recommandé. Un bon fabricant a toujours son prix, et il vaut mieux payer un prix élevé qui permette de faire un contrat sévère, que de n'en payer qu'un faible qui force à accepter un contrat désavantageux pour le propriétaire. En certains endroits, on prend ce que je considère un excellent moyen de s'assurer que le fabricant bien qualifié fera toujours de son mieux. On lui accorde un certain pourcentage, en sus de son salaire, sur le montant de toutes les ventes de produits qui se font au plus haut prix du marché. Il se trouve par là avoir intérêt à ce que ses produits atteignent toujours le plus haut prix. J'ai vu fonctionner ce système au grand avantage du propriétaire tout autant que du fabricant. Le propriétaire doit s'arranger de manière que le fabricant se sente toujours surveillé. Il doit aussi donner des aides qui soient, autant que possible, choisis par le fabricant lui-même, vu qu'il les choisira plus à sa main qu'un autre ne saurait le faire, ce qui fait que la besogne sera mieux faite généralement. Dans tout conflit entre les patrons et le fabricant, le propriétaire qui se trouve placé entre eux comme une espèce de juge, ne doit pas se laisser guider par la crainte de déplaire à celui qui est en défaut. Il doit s'appliquer, dans ce cas, à arranger la chose à l'amiable autant que possible, et à éviter de déprécier pour une faute quelquefois légère, son fabricant, aux yeux des patrons. Cela empêchera la défiance de se glisser chez eux et de les rendre trop exigeants. La règle en cela est d'agir habilement, tout en restant juste pour les deux parties.

**RAPPORTS DU PROPRIÉTAIRE AVEC LES PATRONS.**— J'ai vu, en beaucoup d'endroits où les cultivateurs ne semblaient pas beaucoup en faveur de l'établissement d'une fabrique, des personnes en créer une et engager un fabricant sans avoir de contrat d'aucune espèce avec les cultivateurs. Mais, je dois dire que, presque toujours, les personnes qui ont risqué leur capital aussi à la légère s'en sont repenties. Les cultivateurs ne voulaient pas s'engager afin de pouvoir se retirer à volonté, et, advenant de mauvaises ventes pour les premiers mois, ils se sont, en effet, retirés sans attendre le résultat final, et, ils ont ruiné le propriétaire. Il vaut mieux ne pas se mêler de créer une fabrique que de le faire sous de mauvaises conditions et avec tous les risques de son côté. Le propriétaire qui veut agir avec prudence et discernement doit *s'assurer un nombre fixe de patrons et de vaches pour un temps déterminé*, et cela au moyen d'un *contrat écrit signé par toutes les parties*. Ce contrat doit être favorable, non seulement au propriétaire, mais aussi, et avant tout, aux patrons, d'après le principe général que j'ai démontré en commençant, que *les fabriques sont créées surtout pour le plus grand avantage des cultivateurs*. Le propriétaire doit se porter responsable de toutes les pertes qui arrivent dans sa fabrique par sa faute ou celle de ses employés, ou par toute cause, autre que celles résultant de la visite de Dieu ou de la force majeure. Mais, de son côté, il a droit d'exiger des patrons la plus stricte honnêteté quant à la livraison du lait, et une propreté méticuleuse depuis le moment où l'on va traire le lait jusqu'à celui où on le livre à la fabrique. Il doit exiger un prix de fabrication qui le mette à l'abri de toutes les éventualités, et ne doit jamais consentir à travailler au rabais et pour un prix qui met le sort de sa fabrique en danger dans les mauvaises années. Je ne conseillerai à aucun propriétaire d'acheter le lait des patrons à prix fixe. Dans les bonnes années, les patrons y perdent, dans les mauvaises, le proprié-

taire y perdra. Je ne conseille pas, pour la même raison, le système qui consiste à prélever sur le prix des ventes tant pour cent pour prix de fabrication. L'on a prétendu voir dans ce pourcentage une garantie pour les patrons que la fabrication sera bien faite, pour augmenter le prix de vente. Si les bons produits se vendent toujours à un haut prix, ce raisonnement serait excellent, mais, malheureusement, il n'en est pas ainsi. Il est des années où les bons produits même n'ont pas de cours, et, ces années-là, le propriétaire fait des pertes lourdes par le système de pourcentage. S'il n'est pas juste que le propriétaire fasse de l'argent au détriment des patrons, la proposition contraire ne l'est pas plus. Le prix fixe, de tant par livre de beurre ou de fromage, pour la fabrication, est le seul juste pour les deux parties. Que le beurre ou le fromage se vende bien ou mal, il coûte toujours autant à faire, et il n'est pas juste que le propriétaire de fabrique soit forcé de fabriquer au-dessous du prix coûtant, parce que le marché est mauvais. Il n'y a que dans une ordre de choses

particulier que les prix peuvent varier tout en restant fixes, pour la fabrication, c'est dans le cas où la main-d'œuvre, le combustible, le charroyage du lait, là où la fabrique le fait à son compte, coûtent moins ou plus cher qu'ailleurs. Alors, il arrive qu'une fabrique peut travailler à meilleur marché qu'une autre, sans préjudice à personne. Quant à cette question du charroyage du lait, je suis d'avis que, partout où il peut se faire sans grands frais, c'est-à-dire, là où la fabrique est dans

un centre dont les cultivateurs ne sont pas éloignés, et dont les chemins n'offrent pas trop de côtes, la fabrique doit le faire. Cela lui permet de contrôler bien mieux les soins de propreté que les patrons sont tenus de donner à leurs bidons, et, en même temps, de soulager les patrons d'une besogne qui, souvent, est la cause qui empêche une fabrique de s'ouvrir. Un propriétaire doit s'arranger pour que son contrat lui permette, sur dénonciation du fabricant, de renvoyer le lait mal conditionné d'un patron, et d'exclure ce dernier de la fabrique, sur récidive.

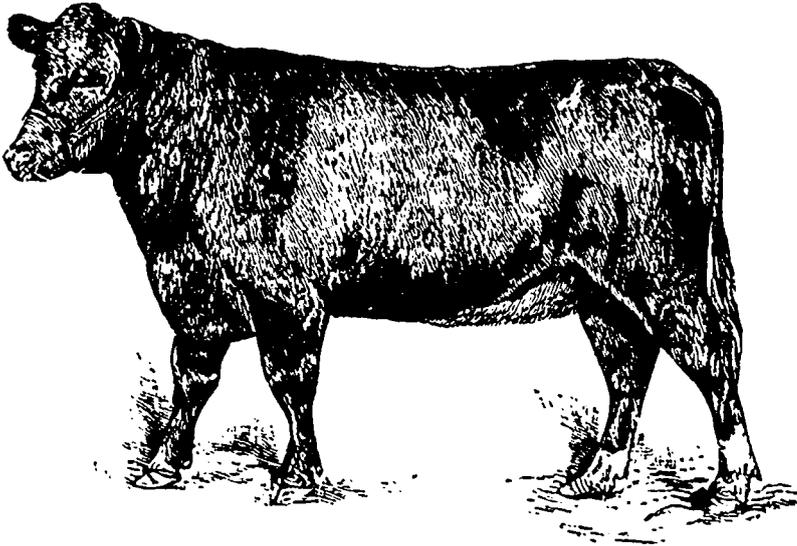
Je considère que le propriétaire doit toujours éviter d'avoir rien à faire dans la gestion des produits de la fabrique, pour la vente. Il ne doit s'engager qu'à livrer, chaque mois, un mois après la fabrication, le beurre ou le fromage, en bon état et de première qualité, et là doit s'arrêter sa responsabilité. Toutes relations commerciales entre les patrons et le propriétaire sont de nature à nuire au bon fonctionnement de la fabrique, quant à ce qui concerne les rapports des intéressés entre eux, à cause des conflits d'intérêt qu'elles provoquent presque toujours.

**RAPPORTS DU PROPRIÉTAIRE AVEC LE COMMERCE.**—Dans sa spécialité, le propriétaire de fabrique est obligé d'entrer en relation avec certaines maisons de commerce. Le choix de ces maisons n'est pas chose indifférente. S'il est vrai, comme je l'ai dit plus haut, que le propriétaire ne doit pas

lésiner sur le prix à payer à son fabricant, il est aussi vrai qu'il ne doit pas courir le bon marché pour les produits qu'il lui faut acheter pour sa fabrique. Il lui faut de la présure, de la couleur, du sel, du coton, des boîtes, des tinottes, en outre de son matériel. Il doit à ses patrons, à son fabricant, et à lui-même, pour sa propre réputation, de n'avoir que des articles de première classe. A moins qu'il ne soit bon connaisseur lui-même, ce qui arrive assez rarement, il devra confier à son fabricant le soin d'acheter ce qu'il faut pour la fabrique, ce qui rendra celui-ci responsable de la bonne qualité des effets achetés et le mettra dans l'impossibilité de plaider qu'on lui a fourni de mauvais article, si, toutefois, il fait de la mauvaise fabrication.

Lorsqu'il s'agit d'une substance aussi délicate que le beurre ou le fromage, on ne saurait songer à employer à la fabrication autre chose que des matières de première qualité. De fait, on ne devrait trouver sur le marché que ce qu'il y a de mieux dans cette ligne. Mais, malheureusement, la compé-

tition est quelquefois la cause qu'on offre à bon marché des substances inférieures pour tenter l'acheteur trop souvent porté à rechercher le bas prix. Qu'on n'oublie pas qu'un fromage fait avec de mauvaise présure, moulu dans un mauvais coton, mal coloré et mis dans une boîte mal faite, perd plus de la moitié de sa valeur. Tous ces défauts sont facilement évités si l'on ne fait d'affaires qu'avec des maisons de première classe, d'une honnabilité indiscutable, et bien notées dans



TAUREAU ANGUS, SANS CORNES.

les sphères commerciales. De cette manière on ne sera jamais trompé.

Voilà à peu près tout ce qu'il me semble nécessaire de dire au sujet des propriétaires de fabriques, de leurs aptitudes et de leurs relations. Je vais maintenant passer au fabricant et essayer d'esquisser le portrait de ce que je considérerais être un fabricant modèle.

**APTITUDES D'UN FABRICANT DE BEURRE OU DE FROMAGE.**

—Le fabricant doit être qualifié sous tous les rapports pour ce qui concerne son métier. Mais, ce n'est pas assez, il lui faut, de plus, aimer son état, en faire son unique affaire, étudier les améliorations nouvelles qui surgissent chaque année, l'usage des appareils nouveaux qui sont recommandés, appliquer tous les systèmes en vogue, afin de pouvoir les pratiquer lorsqu'il en sera requis, et de ne pas être exposé à perdre de bons engagements, par cause d'ignorance. Il doit savoir lire, écrire, calculer, connaître l'anglais et le français, enfin savoir tout ce qu'il faut pour être indépendant dans sa fabrique, pour pouvoir conduire ses aides, leur montrer ce qu'ils doivent faire, et ne jamais être à leur merci, ni exposés à leur critique, par des erreurs qui lui feraient infailliblement perdre leur confiance et les porteraient à l'insubordination. Voilà les qualités qu'il faut au fabricant pour que sa qualification comme tel soit complète, et lui permette d'offrir son travail en demandant une rémunération honorable propor-

tionnés aux services qu'il peut rendre. Il lui faudra, en outre, d'autres qualités qui auront surtout leur utilité dans ses rapports avec celui qui l'engage.

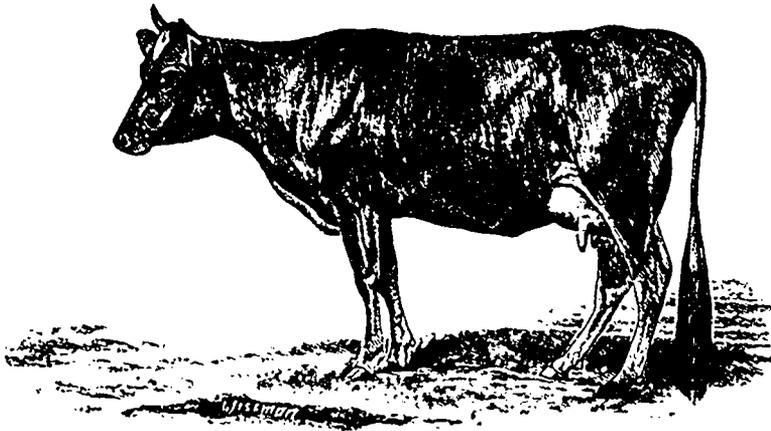
**RAPPORTS DU FABRICANT AVEC LE PROPRIÉTAIRE.**— En effet, si le propriétaire est sujet à certains devoirs vis-à-vis de son fabricant, celui-ci a aussi des obligations à remplir envers son propriétaire. Il ne remplira bien ces obligations que s'il possède les quatre qualités suivantes: honnêteté, activité, propreté, sobriété. Quelque capable que sera le fabricant, s'il est malhonnête, paresseux, malpropre ou intempérant, il ne sera jamais qu'un mauvais ouvrier. *L'honnêteté* dont je veux parler ici ne consiste pas seulement à ne pas voler du lait, du beurre ou du fromage, mais à se regarder dans la fabrique comme le représentant du propriétaire, à prendre ses intérêts comme s'ils étaient les siens propres, et à les sauvegarder en restant toujours dans les bornes de la justice, lorsqu'ils viennent en conflit avec ceux des patrons. Son *activité* doit se porter sur tout ce qui concerne sa besogne depuis le premier détail jusqu'au dernier. Elle comporte une surveillance incessante des opérations de fabrication, surtout de celles qui sont du ressort des aides. La *propreté* est pour la moitié dans le succès de la fabrication. Elle doit être méticuleuse. La fabrique elle-même doit être tenue dans un ordre et une propreté absolus. On doit en éloigner toute source de mauvaise odeur, toute cause de putréfaction; le lait aigre, les vases sales, les eaux stagnantes, les fumées du tabac doivent être bannis de la fabrique. Le fabricant doit être propre dans son habillement et sur sa personne, et être sans reproche, sous ce rapport, du moins pendant

les heures de fabrication. La *sobriété* n'implique pas seulement l'abstention des liqueurs enivrantes qui ôtent la sûreté de coup d'œil, ralentissent l'activité et exposent à des fautes grossières dans la fabrication, mais encore l'absence de mauvaises habitudes telles que celles de chiquer, de fumer dans la fabrique. Elle comporte aussi la sobriété morale qui exclut l'habitude de jurer ou de commander avec colère ou brusquerie, chose qui contribue plus que n'importe quoi, à créer du désordre et de mauvaises relations entre le fabricant et les aides, ce qui est toujours préjudiciable au bon fonctionnement de la fabrique. En résumé, pour en finir avec ce point, entrant dans une fabrique, un inspecteur officiel ne doit rien voir, rien sentir, rien entendre, qui puisse indiquer à l'œil, à l'odorat, à l'oreille, que quelque chose d'anormal ou d'irrégulier s'y trouve.

**RAPPORTS DU FABRICANT AVEC LES PATRONS.**—La nature des relations entre le fabricant et les patrons d'une fabrique est souvent la pierre d'achoppement du succès de l'établissement. La première relation s'établit au moment du pesage du lait. C'est l'instant que le fabricant doit choisir pour l'inspection du lait qui arrive à la fabrique. Il est tenu, pour sauvegarder les intérêts du propriétaire, sa propre réputation, et les intérêts communs des patrons, de découvrir toute altération du lait causée soit par la malpropreté, soit par la négligence, soit par la malhonnêteté de celui qui l'apporte. Au premier soupçon, il s'abstiendra de parler, mais gardera

le lait pour examen. Au second, il devra avertir en secret l'inculpé qui, s'il n'y a que négligence ou malpropreté, aura le moyen d'y remédier tout de suite, et s'il y a malhonnêteté, se voyant découvert, il cessera de voler, ou, s'il continue, méritera alors d'être dénoncé au propriétaire qui devra l'exclure de la fabrique. Les livres de pesage doivent être tenus avec la plus stricte exactitude et de façon à permettre de répondre, à première vue, à toute plainte formulée par les patrons. Le fabricant doit toujours parler avec politesse à ceux qui portent ces plaintes, ne pas s'en montrer offensé, mais donner satisfaction immédiatement, soit en démontrant que l'erreur n'existe pas, soit en admettant sa faute, si elle existe, sans chercher à rejeter sur d'autres, par un mensonge ou une subtilité, la responsabilité qui lui incombe. C'est là le moyen le plus sûr pour le fabricant de garder l'estime des patrons et de s'en faire respecter. Si, dans un conflit d'intérêt entre les patrons et le propriétaire, le fabricant est obligé d'intervenir, il doit le faire avec réserve, justice et impartialité, et éviter toute discussion acrimonieuse.

**RAPPORTS DU FABRICANT AVEC SES AIDES.**—J'ai dit, plus haut, que le propriétaire doit, autant que possible, laisser au fabricant la faculté de choisir ses aides, afin que les rapports soient plus faciles entre eux et lui. A tout événement, que les aides soient choisis par le propriétaire ou par le fabricant, ce dernier n'a qu'une chose à faire, c'est de ne leur confier que la besogne qu'ils sont capables de faire, et de ne rien leur laisser faire qui puisse compromettre le succès de la fabrication. Il devra, si ce sont des apprentis, leur inculquer sa science, et s'appliquer à les former de manière à ce qu'ils



VACHE GUERNESEY IMPORTÉE. BONNIE LASSIE, À 2 ANS.

puissent lui faire honneur, car, plus tard, si un fabricant qu'il a formé ne réussit pas, il ne se fera pas faute de dire, pour s'exouser, qu'il a été mal enseigné. Le fabricant doit exiger que ses aides aient de l'ordre, de l'activité, et soient strictement honnêtes et sobres, du moins tout le temps qu'ils sont sous son contrôle, dans la fabrique. Il leur donnera ses ordres avec fermeté, mais doucement en même temps, et, s'il veut garder son autorité, il devra s'appliquer à éviter les erreurs de commandement, et ne jamais permettre qu'un ordre donné ne soit pas exécuté, par mauvaise volonté. Une désobéissance en entraîne une autre, le manque de respect s'en suit, et la bonne entente devient impossible entre le fabricant et ses aides. Tout ce que je viens d'indiquer comporte une surveillance incessante de la part du fabricant vis-à-vis de ses aides.

Après le fabricant viennent les patrons qui ont à remplir des devoirs non moins importants que ceux des autres facteurs de l'industrie laitière, dont nous nous sommes occupés jusqu'à présent.

**RAPPORTS DES PATRONS AVEC LE PROPRIÉTAIRE.**—Le plus important devoir des patrons est de ne livrer qu'un lait absolument pur, au propriétaire. Tout patron qui écrème son lait, qui garde le lait de la fin de la traite, qui introduit de l'eau ou autre substance étrangère dans le lait, qui livre du lait malpropre, aigri, vole. Le mot est dur mais juste. Il vole le propriétaire qu'il expose à livrer aux patrons un

produit inférieur, et à payer des dommages en conséquence, il vole chacun des patrons qui porte le lait à la même fabrique, et auquel il soutire, par son mauvais lait, de l'argent qu'il retire, auquel il n'a réellement pas droit, il vole les acheteurs qui achètent le fromage dans un moment où les défauts que le mauvais lait lui a communiqués ne sont pas toujours apparents, mais paraissent ensuite, lorsque l'acheteur l'a en main, et lui font faire des pertes.

Un autre devoir des patrons, c'est de tenir strictement à leur contrat et à ne pas faire de misères au propriétaire parce que l'année est mauvaise et que les produits n'atteignent pas un aussi haut prix qu'ils le désireraient. Si, par des misères causées injustement, les patrons font fermer la fabrique du propriétaire qui, lui, n'a pas manqué aux conditions de son contrat, ils sont responsables en conscience de tout le tort qu'ils lui causent.

L'un des plus vilains défauts auxquels les patrons sont enclin, c'est celui de l'envie. Dans les bonnes années, s'il ne se produit pas d'accidents de fabrication dont le propriétaire a à répondre, ce dernier fait de bonnes affaires et retire un assez bon rapport de son capital. Cela n'est que juste, car le risque est grand pour lui. Malgré les plus grandes précautions, il arrive qu'il se fait quelques mauvais fromages, et il en faut peu de cette nature pour faire perdre une centaine de piastres de profits réalisés. Avec de pareils risques à encourir, quel serait le capitaliste assez imbécile, qu'on me passe le mot, pour placer dans l'industrie laitière des capitaux qui ne lui rapporteraient que six ou sept pour cent, au plus et quelquefois beaucoup moins, si, toutefois, il n'y a pas de pertes. C'est là l'intérêt qu'on retire de capitaux placés sur hypothèques de première classe, qui vient trouver le capitaliste dans son cabinet, sans travail ni risque de sa part. Et pourtant, j'ai connu des patrons assez envieux pour mettre le pied sur la gorge d'un malheureux propriétaire qui n'avait pas de contrat écrit avec eux, et le forcer à travailler presque pour rien leur lait, au risque, sur son refus, de voir fermer sa fabrique. Je pourrais même nommer un propriétaire qui a dû fermer son établissement par suite des exigences des patrons, et qui a perdu un millier de piastres dans la liquidation de ses affaires. De tels patrons sont dangereux et on doit éviter de faire des affaires avec eux.

Du moment que les patrons ont signé un contrat favorable, pour eux d'abord, pour le propriétaire ensuite, ils doivent agir avec justice et libéralité avec ce dernier, afin que leurs relations mutuelles soient frappées au coin de la plus stricte honorabilité.

**RAPPORTS DES PATRONS AVEC LE FABRICANT.**—Si les patrons se comportent bien vis-à-vis du propriétaire, ils n'auront presque toujours que de bonnes relations avec le fabricant. Il arrivera cependant des circonstances où, malgré la meilleure volonté, les patrons seront exposés, soit par négligence, soit par accident, à apporter de mauvais lait à la fabrique. Ils ne devront pas alors s'offenser si le fabricant le leur fait remarquer et leur demande de faire mieux. Au contraire, leur devoir sera de rechercher la cause de l'accident, et d'y remédier sans retard. Si, d'un autre côté, le fabricant commet quelque erreur dans le pesage du lait, il ne faudra pas que les patrons errent : au voleur, sans plus d'informations. Une explication entre les plaignants et le fabricant, en présence du propriétaire suffira presque toujours pour régler le différend. Le point important dans toute discussion de ce genre, c'est de donner à celui qui paraît en faute, le bénéfice de la bonne foi, tant que le contraire n'est pas prouvé.

Il ne reste plus qu'à parler de la gestion de la fabrique. Le mot de gestion ici n'a qu'une portée restreinte, puisqu'il ne se rapporte qu'à cette partie de l'administration qui regarde la vente des produits. On recommande maintenant de confier la vente des produits à un gérant habile en affaires.

**APTITUDES DU GÉRANT.**—Ce mandataire des patrons de la fabrique doit connaître tous les secrets du métier, c'est-à-dire tous les détails du commerce de beurre et de fromage. Il doit être excellent juge de la qualité des produits qu'il a à vendre, afin de ne pas être dupe des acheteurs qui cherchent souvent à déprécier les produits pour les avoir à plus bas prix. *Honnêteté, science et habileté* sont donc les trois qualités que doit posséder un gérant de fabrique.

**RAPPORT DU GÉRANT AVEC LES PATRONS.**—Le gérant reçoit ordinairement une commission de tant pour cent sur les ventes qu'il opère et cette commission est censée payer tous les frais de la gérance. Le gérant, moyennant cette commission, prend le fromage ou le beurre, des mains du propriétaire de fabrique, chaque mois, le vend fait la répartition des deniers entre les patrons, d'après le livre de pesage du fabricant, collecte les argents, et, en tout cela est tenu de consulter un comité de directeurs choisi par les patrons. Il doit, cependant, n'accepter la gérance que si on lui laisse une certaine latitude, sans laquelle sa besogne sera très difficile à remplir, à moins que les patrons l'obligent à en passer par la décision du comité, sans responsabilité de sa part, ce que je considérerais comme malhabile de leur côté, puisqu'elle réduirait le rôle de gérant à celui de simple commis. Le comité ou le gérant doivent suivre attentivement les fluctuations du marché et n'agir toujours que dans le seul intérêt des patrons, certains qu'ils sont que les marchands avec qui ils feront affaires sauront bien, eux, sauvegarder leurs propres intérêts.

**RAPPORTS DU GÉRANT AVEC LES MARCHANDS.**—Le gérant, pour rendre justice complète aux patrons, ne doit faire d'affaires qu'avec des maisons d'une honorabilité indiscutable et se défier des spéculateurs sans nom qui sont toujours à l'affût de marchés bons pour eux seuls. Il doit connaître le marché jour par jour, et vendre chaque mois ce qu'il a en main. Le fromage diminue rapidement en poids, et c'est autant de perdu si on le garde longtemps. Le beurre perd vite son arôme en vieillissant, et l'expérience générale est en faveur des ventes mois par mois, suivant les prix courants. La détention trop longue des produits amène l'encombrement des marchés, et ces hausses et baisses subites qui produisent malheureusement trop souvent des désastres financiers. Un fabricant qui a une expérience de douze à quinze ans dans la vente du beurre et du fromage me disait un jour qu'il n'a jamais dévié de la règle qui consiste à vendre chaque mois les produits disponibles, et qu'il a toujours, en la suivant, obtenu, en moyenne, les plus hauts prix du marché. Je l'ai cru facilement, car, par la longue détention des produits, on perd sur le poids, sur la qualité et sur l'intérêt de l'argent que l'on tarde à toucher.

Voilà à peu près tout ce que je voulais vous dire, Monsieur le président et Messieurs, sur le sujet que j'ai choisi pour vous entretenir aujourd'hui.

L'énoncé que j'ai fait des quatre facteurs qui concourent au fonctionnement des fabriques de beurre et de fromage amène l'idée que, dans l'industrie laitière, comme dans toutes les industries, plus il y a de gens qui mettent la main au plat, moins la part de chacun est grande, quant aux profits. C'est une idée qui a porté certaines personnes à chercher un système qui réduirait le nombre d'intermédiaires entre le fournisseur de lait et l'acheteur de beurre et de fromage. L'idéal d'un tel système serait trouvé, s'il se rencontrait un cultivateur possédant à lui seul un grand nombre de vaches, et ayant chez lui une fabrique dont il aurait le seul contrôle, et dont il vendrait les produits. Cet idéal est difficile à atteindre, mais, on a proposé de s'en rapprocher en prenant le système que voici : Un fabricant de beurre et fromage, ayant certains moyens, créerait une fabrique et achèterait le lait des cultivateurs à un prix déterminé de la manière suivante. Dans le district de Montréal, par exemple, on conviendrait de vendre

le lait par mesure de dix livres, et ces dix livres de lait vaudraient pour le mois de juin, disons, le plus haut prix moyen payé dans le cours du mois suivant, celui de juillet, sur le marché de Montréal, pour le meilleur fromage, étant donné qu'il faut dix livres de lait pour faire une livre de fromage, en diminuant le prix de deux centins qui seraient le profit du fabricant acheteur de lait. Pour être plus clair je prends un exemple. Si le fromage de juillet valait dix centins la livre, à Montréal, en moyenne, le lait de juin serait payé huit centins par dix livres. L'acheteur, tout en payant le plus haut prix du marché pour le lait, ne serait pas exposé à des pertes par suite des fluctuations de ce même marché. Ce système forcerait l'acheteur à utiliser le petit lait qui lui resterait, et il lui faudrait pour cela se faire éleveur de porcs ou autres animaux consommateurs du petit lait. On objecte que ce système prive le cultivateur du petit lait dont il a besoin pour ses animaux. Rien n'empêcherait celui qui sentirait cette objection de garder chez lui le lait qu'il lui faudrait pour la dépense de sa famille et pour la fabrication de sa provision de beurre, ce qui donnerait, en même temps, le lait nécessaire pour l'élevage de ses petits animaux.

J'arrive, Monsieur le président et Messieurs, au moment de terminer. Certains des principes que j'ai posés dans le présent entretien pourront paraître trop absolus à quelques-uns. Mais, qu'on remarque que je me suis placé au point de vue de l'industrie laitière en général, et non à un point de vue spécial, créé par les circonstances, pour certaines personnes. Ce que j'ai voulu faire, c'est démontrer que certaines règles, qu'on a adoptées en certains endroits, pour obvier à des inconvénients subis faute d'expérience, donnent de meilleurs résultats que d'autres, et que l'ensemble des règles ainsi adoptées, présenté comme une espèce de programme qui s'est pour ainsi dire imposé dans le plus grand nombre des endroits où les fabriques sont établies, pourrait être d'un grand secours à ceux qui, à l'avenir, auront des intérêts, à un titre quelconque, dans l'industrie laitière. De fait, j'ai été amené à choisir le sujet actuel par le grand nombre de demandes de renseignements que l'on m'adresse chaque année, pour ce qui regarde l'établissement d'une fabrique, la capacité à exiger d'un fabricant, les bases d'arrangements à prendre entre les propriétaires et les patrons, etc. J'ai cru que je ne pouvais trouver une meilleure occasion de répondre d'une manière aussi générale et aussi utile que possible à ces demandes, de manière à ce que ma réponse serve, non seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir, à tous ceux qu'elle peut intéresser. L'énoncé de certaines des règles que j'ai posées pourra aussi avoir pour avantage de les faire discuter ici par les nombreux experts en matière d'industrie laitière, ayant plus d'expérience et de capacité que moi pour les étudier, que je vois présents et qui ont bien voulu me prêter, ainsi que vous tous, Messieurs, une bienveillante attention dont je vous remercie.

J. C. CHAPUIS.

## LES CERCLES AGRICOLES.

(De la Gazette des campagnes.)

Aide-toi, le ciel t'aidera, dit-on avec beaucoup de vérité. Malheureusement nous ne comprenons ou nous ne voulons pas comprendre la portée de cet adage ; et ce qui est plus déplorable encore, c'est que le plus souvent, on semble mépriser ceux qui voudraient nous aider et nous relever des échecs sans nombre que nous éprouvons par notre indifférence aux choses auxquelles nous devrions être les plus attachés, et, notamment à la culture du sol qui pourrait si puissamment contribuer à notre bien-être, si nous prenions tous les moyens possibles pour en tirer avantageusement profit.

On se plaint que l'agriculture ne paie pas, et les amis sin-

cières et dévoués à l'agriculture présentent à la classe agricole un moyen efficace pour rendre l'agriculture prospère : "l'établissement des cercles agricoles dans toutes les paroisses de nos campagnes." Notre expérience des choses de l'agriculture nous autorise à dire que sans l'établissement des cercles agricoles, nous ne pourrions de longtemps ramener les bras à la charrue, et toujours l'agriculture ne sera qu'un pis-aller pour le cultivateur lui-même.

Mais pour apprécier comme elle le mérite l'utilité des cercles, il faut en connaître l'importante mission, et ne pas représenter ces cercles comme éteignoirs du progrès agricole dans notre pays.

Nous voulons les cercles agricoles avec un programme tel que formulé dans la conférence que nous publions plus bas, où il n'est nullement question de s'établir en antagonistes à l'égard de nos sociétés d'agriculture qui ont aussi leur utilité et que nous voudrions rendre plus prospères avec le concours de nos cercles aux sociétés d'agriculture et d'amoinrir en quoi que ce soit la mission de ces dernières. Nous partageons absolument à ce sujet les vues d'un jeune député de l'assemblée législative, M. G. M. Déchêne qui disait en pleine séance de l'assemblée législative : "Je suis prêt à appuyer les cercles agricoles, pourvu que ce ne soit pas au détriment des sociétés d'agriculture dont je veux le maintien."

Il faut que l'esprit agricole se réveille dans notre pays, et que l'amour des choses rurales y soit partout remis en honneur. Pour cela nous n'avons pas trop des institutions agricoles que nous possédons, car chacune a sa mission à remplir, et elles doivent se compléter l'une par l'autre, en travaillant avec désintéressement et avec le plus grand dévouement à rendre notre agriculture prospère. C'est vers l'agriculture que les économistes doivent tourner leurs études ; c'est vers l'agriculture que les cultivateurs doivent porter leurs regards et surtout y appliquer leur intelligence afin de vaincre la routine et par cela même aider de la façon la plus puissante au perfectionnement de l'agriculture.

Trêve aux divisions parmi nous ; à l'œuvre tous les dévouements. Amis cultivateurs, nous vous convions sous la bannière des cercles agricoles et nous vous voudrions tous membres de nos sociétés d'agriculture.

Nous croyons utile de publier en entier la remarquable conférence de M. l'abbé F. V. Charest, à l'occasion de l'inauguration du cercle agricole de Wotton, paroisse des Cantons de l'Est. Il importe grandement de connaître la véritable mission des cercles agricoles afin que nous soyons sans prévention à leur égard.

Monsieur le président et Messieurs,

L'histoire nous rapporte que chez les anciens peuples et surtout chez les Romains, lorsqu'un nouveau-né faisait son apparition dans une famille noble, on s'efforçait de célébrer cet heureux événement par de grandes et joyeuses fêtes. Pour ces grands-pères et grands-mères, oncles et tantes, frères et sœurs, cousins et cousines, voisins et voisines, tous, à un jour fixé, se réunissaient à cette fortunée famille pour prendre part à ses réjouissances les plus intimes. Mais ce n'était pas là les seuls invités : on faisait encore venir, et quelquefois de fort loin, ou un astrologue, ou un magicien, ou un tireur d'horoscope ; et puis, à un moment donné, cet important personnage, à la démarche mystérieuse, affublé d'une large robe où s'étaient les sept couleurs de l'arc-en-ciel, coiffé d'un long bonnet pointu comme la baguette d'un paratonnerre, penchait sa sinistre figure sur le berceau de l'enfant ; et là, en présence de cette foule silencieuse, dans l'attente de l'oracle, il prononçait solennellement la destinée heureuse ou malheureuse de cet enfant et prédisait s'il devait être utile ou nuisible à la société.

Eh bien ! Messieurs, il y a un nouveau-né dans la paroisse, et ce nouveau-né, c'est le "cercle agricole." Tous, vous êtes accourus des différents points de la paroisse pour vous réunir ici et célébrer son entrée dans le monde. Déjà même il a passé par l'épreuve du baptême, car il porte le nom de "Cerle agricole St-Isidore le labourour." Un malheureux sort a voulu que ce soit moi qui remplisse la charge d'astrologue, ou de tireur d'horoscope et qui prononce la destinée future du nouveau-né. Je connais grand nombre d'astrologues, de tireurs et même de tireuses d'horoscopes, qui feraient mieux que moi ce soir.

Cependant, appuyé sur votre indulgence si bienveillante, qui se plaît toujours à excuser et même à pardonner, je vais m'excuser et m'efforcer de remplir ma tâche le plus convenablement qu'il me sera possible de le faire.

Je ne suis pas superstitieux, moi, et vous non plus, j'espère. Voilà pourquoi, laissant de côté la longue lunette télescopique de l'astrologue, les jeux de cartes et les feuilles de thé des tireurs d'horoscope, les gobelets à double fonds et les tours de passe-passe du magicien, je me contenterai de prendre en main le règlement de notre association ; et ce règlement bien compris vous dira ce que doit être et ce que sera notre cerle agricole, en même temps qu'il vous en retracera et les avantages et les obligations.

#### 1. Avantages du "cerle agricole."

D'abord, Messieurs, que devons-nous entendre par "cerle agricole ?" Cerle veut dire : réunion, assemblée ; agricole : qui a rapport à l'agriculture. Un "cerle agricole" est donc une association où l'on s'occupe d'agriculture pour la perfectionner et la faire progresser.

Le but direct de notre cerle est :

1. L'étude et la pratique de l'agriculture ;
2. Bien remplir ses devoirs d'état ;
3. Combattre le luxe et l'ivrognerie ;
4. Encourager la colonisation et enrayer l'émigration ;
5. Éviter les procès et les injustices ;
6. S'entraider pour le bien.

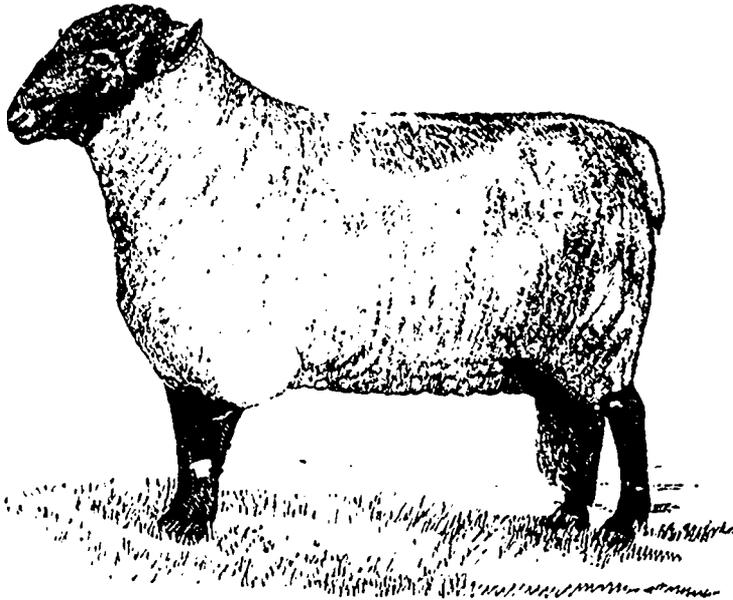
1. *L'étude et la pratique de l'agriculture.*—Les cultivateurs, Messieurs, ne sont pas tous en état d'étudier par eux-mêmes les livres et les journaux qui traitent d'agriculture.

Bon nombre d'entre eux n'ont pas la science voulue pour cela, ou n'ont qu'une science fort restreinte, parce qu'ils n'ont pas eu dans leur jeunesse, l'avantage de fréquenter les écoles pendant un temps suffisant et se trouvent ainsi dans l'impossibilité de s'instruire par eux-mêmes. Il leur faut donc recourir à des personnes plus savantes et en position de les instruire et de les diriger. Il leur faut aller à l'école, si je puis m'exprimer ainsi, et c'est le "cerle agricole" qui est leur école.

Là, au cerle, celui qui possède quelques connaissances en

fait d'agriculture, se fait un devoir et un honneur d'en faire part aux autres ; car celui qui a quelque science et la communique aux autres, enrichit ses semblables sans se faire tort à lui-même.

Là, au cerle, les habitués de la science agricole vous diront leurs expériences sur le drainago, sur les grains et les pâturages, sur le succès des silos, sur l'amélioration des racines sur l'alimentation des animaux, sur les procédés de production du lait et de la fabrication du beurre et du fromage. Là, vous entendrez parler de la meilleure manière de conserver et de multiplier les engrais ; de tel système de rotation le plus en rapport avec la nature du sol de vos propriétés. Là, on vous dira comment on doit faire de bons labours, comment ensemenner, herser, rouler la terre pour que la récolte donne un rendement rémunérateur. Toutes ces leçons verbales vous vaudront autant, sinon plus que vous ne pourriez puiser dans les livres les plus acorédités et dans les auteurs les mieux ronseignés.



BÉLIER SUFFOLK, VAN TROMP THE SECOND.

Outre l'avantage de vous instruire, vous avez cet autre de passer agréablement votre temps. Les discussions, les conférences et les entretiens sur divers sujets, viendront tour à tour vous égayer et vous amuser et ne vous feront nullement regretter le temps que vous y consacrez.

Mais ce n'est pas tout Messieurs, il ne suffit pas d'entendre de belles conférences, d'intéressantes lectures et des discussions habilement conduites de part et d'autre : il vous faut de plus les mettre en pratique, et ici, on peut vous appliquer les paroles de l'Évangile : "Heureux ceux qui entendent la parole de

Dieu ; c'est-à-dire des paroles de science et de sagesse ; mais plus heureux encore sont ceux qui les observent." La mise en pratique des leçons et des instructions qui vous sont données par vos confrères du cerle, voilà ce qui constitue pour vous une source inépuisable de satisfaction, de prospérité et de bonheur.

2. *Bien remplir ses devoirs d'état.*—L'homme, Messieurs, composé d'un corps mortel et d'une âme immortelle, ne se nourrit pas seulement du pain matériel qui soutient les forces de son corps, mais encore de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.

Or, Dieu a parlé à l'homme ; il lui a donné des commandements, et ces principes divins lui imposent de grands devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers lui-même. L'observation de ces différents devoirs, voilà la vie de l'âme. Chaque position, chaque état a ses devoirs spéciaux.

La volonté de Dieu à exécuter, les obligations d'état à remplir, la gloire éternelle à mériter, telle est donc la fin de l'homme. La volonté de Dieu est votre principe ; l'observation de vos devoirs d'état, votre moyen ; le royaume du ciel, votre terme. C'est vers le ciel que nous devons tous tendre sans cesse, en notre double qualité de chrétiens et de membres du cerle agricole.

3. *Combattre le luxe et l'ivrognerie.*—Ah ! Messieurs, combien de fois n'avez-vous pas gémi, pleuré sur les ravages terribles que ces deux fléaux exercent dans notre société ! Le luxe et l'intempérance voilà la ruine de nos pauvres cultivateurs. Si tant de malheureuses familles, surtout dans les vieilles paroisses, sont dans la pénible obligation de laisser leurs terres, précieux héritage de leurs pères, pour aller tenter fortune sur un sol étranger, ce n'est pas parce qu'elles ont trop travaillé ; ce n'est pas parce qu'elles ont usé d'une trop grande économie. Non, Messieurs, non ! C'est parce qu'elles se sont laissées entraîner dans de folles dépenses pour satisfaire un luxe désordonné, et un penchant immodéré pour les boissons enivrantes.

Que de personnes encore aujourd'hui qui végètent sur leurs propriétés, ne peuvent rien mettre de côté ni faire aucune épargne ! A quoi faut-il l'attribuer ? Au luxe et à l'intempérance, qui absorbent tous les revenus, lesquels revenus seraient cependant, pour des familles aussi considérables, mais mieux rangées, une source d'aisance et de prospérité. Mais la fatale passion de l'orgueil et la soif insatiable de l'ivrognerie sont là qui entraînent tout dans le gouffre immense de la ruine matérielle et morale. Non, non, Messieurs, on ne peut aller loin avec un pareil train de vie. Brûlez la chandelle par les deux bouts, elle est vite consumée et bientôt éteinte ; alors il y a ténèbres, et c'est dans ces profondes ténèbres qu'il y a des pleurs et des grincements de dents ; c'est-à-dire des lamentations et des gémissements superflus et inutiles.

Le luxe et l'ivrognerie, voilà donc les deux ennemis que nous avons à combattre à outrance et sans relâche, parce qu'ils sont notre ruine spirituelle et notre ruine temporelle.

Pères de famille, qui m'entendez en ce moment, évitez l'ivrognerie jusqu'à ses moindres détails ; contrôlez-vous dans les sociétés de tempérance.

Évitez pareillement le luxe. Évitez d'entreprendre, par orgueil, afin de vous grandir aux yeux du public, un ouvrage pour l'exécution duquel vous n'avez ni les ressources ni les capacités suffisantes ; évitez de vous charger par orgueil, d'un emploi au dessus de votre talent.

Évitez de meubler votre maison et de mener un genre de vie que ne serait pas en état de faire ceux qui sont bien plus riches que vous.

Évitez, pour satisfaire votre vanité, de dépasser les limites de votre condition, contracter des dettes, habiller votre femme et vos enfants au-dessus de leur état et de les laisser s'adonner à des amusements dispendieux.

Évitez de vous insinuer, sans réflexion, dans les sociétés qui ne sont pas de votre rang, et au lieu de fréquenter vos semblables de rechercher des compagnies où vous dépensez trois fois plus que vous devez le faire.

Procurez-vous de bons livres de lecture amusants et surtout instructifs ; abonnez-vous aux journaux qui traitent d'agriculture ; achetez des instruments perfectionnés pour la culture de vos terres ; au lieu de consacrer des sommes considérables d'argent à l'achat de beaux chevaux, de magnifiques harnais, de brillantes voitures, et à faire des voyages de plaisir et d'agrément.

Gardez-vous de tous ces désordres et de tous ces vices, et avancez davantage dans l'humilité chrétienne.

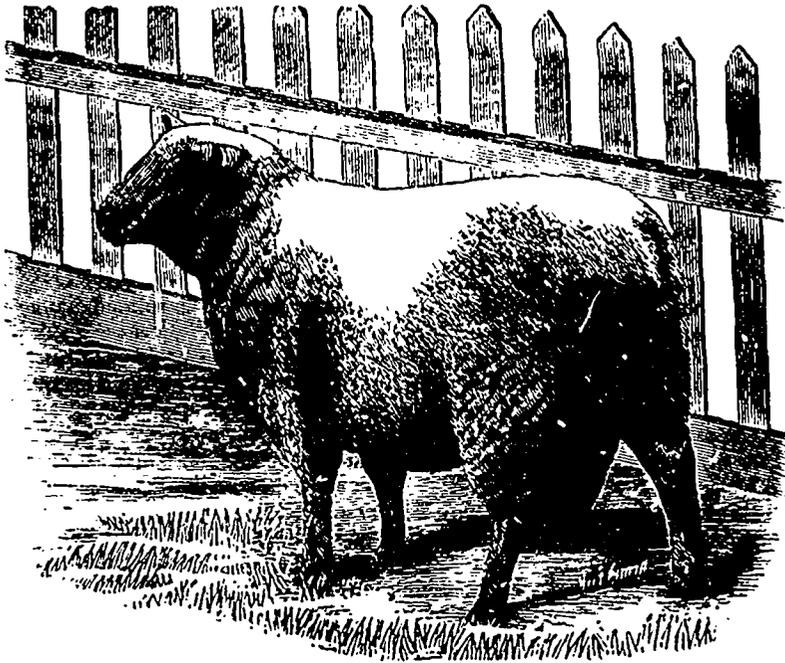
Que toute votre conduite, dans vos rapports journaliers avec vos semblables, rende témoignage de cette disposition de votre cœur, et tous ceux qui vous entourent vous en estimeront davantage, et vous honoreront. Votre exemple surtout, détournera votre femme de la vanité et de l'amour de la toilette, l'encouragera à la pratique de l'humilité. C'est ainsi que vous et votre femme vous donnerez le bon exemple à vos enfants, et que vous serez des sujets d'édification pour votre paroisse.

4. *Encouragez la colonisation, et enrayer l'émigration.*

Les anciens disent : "Combattre pour ses autels et ses foyers ;" *pro aris et focis*. Les vaillants chevaliers du moyen âge, ces admirables modèles du patriote chrétien avaient pour devise : *Dieu et mon Roi* ; et pour nous, Canadiens, notre devise n'est pas moins sublime : *Religion et Patrie*.

Dans leur pensée, comme dans la nôtre, la défense de la patrie, sa grandeur et sa prospérité, c'est la cause même de Dieu.

On aime sa patrie, non seulement en combat



AGNEAU SOUTHDOWN D'UN AN, ROYAL NEWCASTLE.

tant pour la défense de ses droits et de son territoire, mais encore en travaillant à en augmenter la grandeur et la prospérité par l'exploitation de son sol, et de ses ressources naturelles. Outre le champ de bataille, il y a un autre champ d'honneur, moins brillant à la vérité ; plus méritoire, en réalité, où la patrie appelle ses enfants. C'est la conquête par le travail de son sol encore inhabité et sa mise en valeur. Oui, Messieurs, le défrichement et l'exploitation des ressources d'un pays, surtout d'un jeune pays comme le nôtre, encore couvert d'immenses forêts, demandent des sacrifices plus héroïques et plus méritoires que ceux qu'il faudrait faire pour repousser des ennemis envahisseurs, à raison de l'isolement et des privations prolongées auxquels il faut se soumettre pour les accomplir. Le courageux pionnier, de la colonisation a certainement autant de droit à la reconnaissance de son pays, que le plus vaillant soldat. Si celui-ci fait respecter son territoire, l'autre l'en met en possession après l'avoir fertilisé de ses sueurs, et quelquefois même, après l'avoir arrosé de ses larmes. Aussi le courageux colon a-t-il besoin des consolations de la religion, et des secours de ses frères mieux partagés que lui sous le rapport de la fortune, pour le soutenir dans son rude travail, et sécher ses larmes, dans ses moments d'épreuves et de découragement. Le colon mérite donc d'être protégé.

Or Messieurs, il y a encore dans notre pays, et notamment dans nos Cantons de l'Est, des milliers et des milliers d'arpents de terre bien boisés, qui n'attendent que des bras vigoureux du courage, de l'énergie et de la bonne volonté pour se transformer en champs fertiles, capables de donner la vie, l'aisance et le bonheur à ceux qui les exploiteront. Bien souvent, nous rencontrons de braves jeunes gens, de bons pères de famille bien disposés à travailler, mais pauvres et sans ressources aucunes, qui désireraient s'établir sur des terres nouvelles, mais qui ne peuvent faute de moyens. Faut-il laisser à eux mêmes ces jeunes gens et ces honnêtes pères de famille ? Faut-il les abandonner, et ne pas leur tendre la main ? Non, non, Messieurs ! Nous devons prendre leur cause en main ; nous devons les attirer et les diriger sur ces belles terres encore inhabitées ; et seconder leurs intentions si louables et si patriotiques. Nous devons les encourager de paroles, d'exemples et d'actions, c'est ici surtout que la charité chrétienne doit se manifester par des œuvres réelles et efficaces. Oui, Messieurs, encourageons la colonisation de toutes nos forces ; et lorsque la quête en faveur de cette grande œuvre nationale aura lieu, (et elle doit se faire tous les ans, selon les recommandations de Nos Seigneurs les Evêques de la province de Québec), donnons libéralement, généreusement, car nous donnons à des frères qui professent la même croyance que nous, qui habitent le même diocèse que nous, et qui, comme nous, aiment sincèrement leur pays. En agissant de la sorte, nous rendrons des services réels à notre bien-aimée patrie.

Et comme conséquence rigoureuse, soyez persuadés, Messieurs, que si nous parvenons à abattre et à écoraser ces monstres hideux du luxe et de l'ivrognerie ; si nous encourageons la colonisation comme elle le mérite, nous arrêterons par là même, sinon entièrement, au moins en partie, le courant si funeste et si déplorable de l'émigration qui entraîne un si grand nombre de nos compatriotes sur la terre étrangère.

5. Eviter les procès et les injustices.

6. S'entraider pour le bien.

Comme je parle à de fervents chrétiens, je me contenterai de vous rappeler le grand précepte divin : "Vous aimerez le Seigneur votre Dieu, de toute votre âme et de toutes vos forces, et le prochain comme vous-même." Et le divin Sauveur ajoute : *Faites cela et vous vivrez.* Oui, vous vivrez contents et heureux sur la terre, en attendant que Dieu vous appelle à un bonheur plus parfait. Celui qui aime ses frères aime Dieu, à qui il obéit ; il ne fait de tort à personne ; il rend à chacun ce qui lui appartient ; en un mot il remplit fidèlement tous les devoirs que la religion et la société lui imposent.

Une paroisse où règne la paix ; une paroisse dont les fidèles se regardent comme des frères et se conduisent en vrais chrétiens, est une paroisse bénie de Dieu. Chacun en éprouve du contentement et du bonheur ; et chacun, dans sa bien juste joie, peut s'écrier avec le psalmiste : *Quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum !*

Qu'il est bon, qu'il est doux et agréable pour des frères d'habiter ensemble, et de couler leurs jours dans la paix et la charité !

Voilà les principaux avantages que nous offre notre cercle, et le but qu'il se propose d'atteindre.

## II—OBLIGATIONS DU "CERCLE AGRICOLE."

Disons, maintenant, un mot des obligations que cette association nous impose.

D'abord, Messieurs, c'est une société régulièrement constituée ; elle a ses officiers : directeurs, président, vice-président, secrétaire, trésorier et comité de régie.

Elle possède un sage règlement qui a reçu la haute approbation de notre vénérable évêque diocésain.

Ce règlement ne doit pas être lettre morte pour nous ; nous

devons l'observer fidèlement, scrupuleusement même, et, comme membres du cercle, y conformer notre conduite : nous devons donc à cette association, respect et obéissance sans restriction.

Il faut de la bonne volonté ; pour la prouver, on devra s'efforcer d'assister régulièrement aux séances : d'écouter attentivement ceux qui sont chargés de nous adresser la parole ; et ne pas craindre de prendre part aux débats, lorsqu'on en est prié, et le faire toujours d'une manière polie et selon les convenances.

Le règlement nous dit : "La contribution annuelle de chaque membre actif sera de 25 centins." En outre, chaque membre devra payer sa part de contributions extraordinaires, lesquelles devront être déterminées par au moins les deux tiers des membres actifs."

On dit que l'argent est le nerf de la guerre. Je le crois sans peine. Mais ce dont je suis intimement convaincu, c'est qu'il est aussi important en temps de paix qu'en temps de guerre. C'est la condition *sine qua non*, essentielle, vitale de l'existence de l'individu, de la famille et de la société. Matériellement parlant, on ne peut rien entreprendre sans argent, sans ce *vil métal*, comme l'appellent les poètes et tous ceux qui ne peuvent en amasser. Et les Américains, qui sont si pratiques à ce sujet, ont parfaitement défini la position en disant : *No money, no squirrel*, pas d'argent, pas d'affaire.

Or, si l'argent est si indispensable, notre cercle, pas plus que les autres institutions humaines, ne peut fonctionner sans contributions pécuniaires.

Notre société a besoin de plumes, encre papier et cahiers pour enregistrer les procès-verbaux de nos assemblées, et tous les documents qui la concernent. Il lui faut du luminaire ; quelles que soient les lumières que nous ayons sur un sujet ou une question quelconque, elles ne seront jamais assez éclatantes pour nous exempter de nous servir de lampes pendant nos veillées. Il nous faut chauffer notre salle de réunion. La chaleur seule des discussions et des conférences, si intense qu'elle soit n'empêchera pas les auditeurs de grelotter sur leurs sièges. Il faut entretenir notre salle dans un état convenable de propreté ; et je ne vois personne de bien pressé de faire cette besogne gratuitement.

Voilà des dépenses nécessaires que chacun de nous s'empressera de couvrir par sa généreuse contribution.

Je termine, Messieurs ; et en finissant, je vous dirai : Soyons unis ; n'ayons tous qu'un cœur et qu'une âme pour travailler au maintien et à la prospérité de notre cercle agricole. C'est au début, qu'une association de ce genre court le plus de danger pour son existence ; si elle peut passer l'âge critique de l'enfance, je puis, en vertu de ma charge d'astrologue ou de tireur d'horoscope, lui prédire, de longues, bien longues années, et que sais-je, même des siècles de vie. Je souhaite, (ce souhait est peut-être un peu téméraire, mais tout de même je le formule), je souhaite donc, que notre cercle vive si longtemps, que ni vous ni moi n'en voyons la fin ; qu'il passe à nos fils et à nos petits-fils, comme un précieux héritage ; qu'il leur soit comme un monument de notre esprit d'entente et d'union, de notre zèle et de notre amour pour l'instruction agricole, en particulier ; enfin, qu'il leur soit un délicieux souvenir et une agréable relique de l'an de grâce 1887.

Wotton, 6 décembre 1887.

Nous nous empressons, nous aussi, de féliciter la paroisse de Wotton, sur sa nouvelle création. C'est un exemple qui devra porter ses fruits. Mais plus nous vieillissons, plus nous sommes convaincu qu'il nous faudra un effort bien grand, un véritable effort national, si nous voulons que les cercles vivent et qu'ils prospèrent. Nous nous proposons d'en parler bientôt, et fortement.

ED. A. BARNARD.

## NOS GRAVURES.

*Taureau angus, sans cornes.*—Cet animal a remporté le premier prix à Islington l'an dernier.

*Vache guernesey importée, Bonnie Lassie à 2 ans.*—Cette vache dont nous donnons la gravure dans le présent numéro, a donné, après avoir eu son premier veau, de 33 à 35 lbs de lait par jour, et ce lait contenait, d'après l'essai qu'on en a fait, 25 par cent de crème. Du 27 avril, 1885, au 11 mars, 1886, 315 jours, elle a donné quatre tonnes de lait, et en donnait encore au bout de ce temps 22 lbs par jour. Elle fait partie du troupeau guernesey de Paulsdale, propriété de M. W. M. Paul, Moorestown, N. J.

*Bétier suffolk, Van Tromp the second*—Cet animal rappelle un peu la forme du hampshire-down. Il a la tête masculine de cette race, ce qui est un indice de rusticité et de vigueur, quoiqu'en disent les éleveurs de south-downs. La régularité de la surface de la laine, dans la présente gravure, est due à la toilette faite à l'animal pour l'exposition. Van Tromp the second est la propriété du marquis de Bristol.

*Agneau south-down d'un an, Royal Newcastle.*—Royal Newcastle, dont nous reproduisons la gravure du *London Live-Stock Journal*, a gagné, dit ce même journal, le premier prix à l'exposition royale d'agriculture de Newcastle, le premier prix à l'exposition royale des comtés à Reading, le premier prix et le titre de champion à l'exposition du comté de Bedford, à Bedford, et le premier prix à l'exposition du comté de Gloucester à Cheltenham. C'est un des plus beaux échantillons de sa race.

*Coq plymouth-rock "Sweepstakes."*—On a refusé cent piastres pour ce magnifique échantillon de la race galline !

## L'ENSILAGE.

Il nous est arrivé plus d'une fois, dans nos NOTES AGRICOLES, d'attirer l'attention des cultivateurs sur les avantages qu'offre l'ensilage, en ce pays surtout où la stabulation dure nécessairement sept mois de l'année. Nous sommes revenus hier d'une visite à la ferme de l'honorable M. Beaubien, à Outremont, plus convaincu que jamais de l'obligation patriotique qu'il y a pour la presse de vulgariser le plus tôt possible la connaissance du silo dans notre province.

Le silo est une cavité soit dans le sol soit hors du sol, ouverte en dessus, mais dont les côtés et le fond sont à l'épreuve de l'eau et de l'air ; on peut lui donner différentes formes et le construire en terre, en bois ou en pierre. Dans cette cavité on entasse à l'automne ou même en été, suivant la nature des substances, une quantité de foin vert suffisante pour nourrir les animaux tout l'hiver, comme s'ils étaient dans un gras pâturage d'été.

De toutes les plantes fourragères c'est incontestablement le maïs, le blé-d'inde, qui se prête le mieux à l'ensilage, tant pour ses qualités nutritives que pour l'abondance de son rendement. On peut nourrir jusqu'à huit bêtes de l'arpent avec du maïs ensilé, pendant six mois. (1) Disons que nos cultivateurs n'y arriveront pas du premier coup. Calculons même à six de l'arpent seulement. Tous n'ont pas vingt-quatre bêtes à cornes à hiverner ; et pourtant quelle richesse que ces vingt-quatre bêtes ! Que de fumier pour une autre récolte, surtout si l'on sait recueillir soigneusement et conserver les engrais liquides. Que de lait, que de beurre, que de gain en perspective ! Et l'on peut s'assurer tout cela en ensilant quatre arpents de maïs vert.

(1) Cette affirmation demande confirmation. Il faut pour nourrir un animal ordinaire au moins 50 lbs. par jour du meilleur ensilage. En multipliant 50 lbs. par 180 jours et par 6 têtes, on arrive à 54,000 lbs. d'ensilage sur un arpent, ce qui nous paraît une trop forte récolte à espérer, surtout de bon ensilage, aussi nourrissant que nécessaire. Et encore, cette nourriture suffira à peine pour maintenir la vie.

Ed. A. B.

Dans une conférence donnée à Saint-Hyacinthe l'an passé, M. Beaubien avait cité l'exemple d'un laitier de la Longue-Pointe—détail qu'il nous a confirmé hier—qui après avoir vendu pour \$92 de patates d'avance, prises sur un seul arpent de bonne terre, sema de suite cet arpent en blé-d'inde et en récolta suffisamment pour nourrir dix-huit bêtes, pendant les mois de novembre et décembre. Le maïs remplaça le foin. A ce taux-là, cet arpent aurait fourni au silo le nécessaire à six bêtes pendant six mois, même après sa première récolte de patates. Il est donc permis d'affirmer qu'un arpent de maïs vert peut nourrir sept bêtes pendant six mois.

Et que dire des changements ou plutôt de la révolution que l'ensilage peut amener dans notre culture. Que de terres montagneuses pourraient être mises en valeur par l'ensilage. Le silo veut dire pour nous : plus de facilité à élever et nourrir le bétail ; plus de bétail, plus de lait, plus de beurre, plus de fromage, plus de récolte ; en un mot plus de tout ce que les hommes recherchent tant, le profit.

Les fermes de nos cultivateurs ont en moyenne cent arpents en superficie. Quel est le nombre de leurs bêtes à cornes ? Ne pouvons-nous pas dire, généralement, qu'ils n'en hivernent guère plus qu'ils ne gardent de chevaux ? Ce qui les empêche d'en avoir un plus grand nombre, n'est-ce pas la difficulté de les nourrir, durant l'hiver ? Or a-t-on réfléchi à quel étonnant résultat on peut parvenir avec l'ensilage et la stabulation perpétuelle ? Dix arpents de bonne terre peuvent nourrir 24 bêtes d'un bout de l'année à l'autre. Avec quelle autre plante que le maïs pourrait-on en faire autant ?

Tels sont les faits les plus saillants qu'ont pu vérifier hier, sur la ferme de M. Beaubien, les visiteurs qui s'y étaient rencontrés. Tous n'ont eu qu'une voix pour proclamer l'importance qu'il y a de répandre par tous les moyens possibles dans nos campagnes, l'application des procédés nouveaux qui ont fait de la ferme de M. Beaubien l'une des plus belles qui soient dans le pays.

Est-il besoin d'ajouter que M. Beaubien a fait les honneurs de sa maison en grand seigneur doublé d'un agronome distingué ? Ses visiteurs garderont longtemps la mémoire de l'accueil cordial qui leur a été fait. (*La Minerve.*)

## Maladies des juments poulinières.

Notre attention a été dernièrement attirée sur trois juments poulinières qui ont été atteintes d'une maladie grave, immédiatement après avoir été mises au mâle. Le propriétaire de l'une de ces juments nous ayant dit, en nous consultant, que le propriétaire de l'étalon avait travaillé (c'est l'expression consacrée) sa jument avant la saillie, nous avons cru, vu que les symptômes de la maladie n'étaient pas très graves, que ce travail préparatoire à la saillie avait été fait brutalement, comme cela arrive trop souvent, et que de là venait le mal. Comme nous savons, d'ailleurs qu'il est souvent résulté de graves inconvénients de cette coutume de travailler les juments, à tous propos, sans savoir si la chose est nécessaire, et surtout sans connaître pourquoi ce travail doit être fait, nous donnons ici l'opinion d'un excellent médecin vétérinaire que nous avons demandée à ce sujet et dans laquelle on verra de quelle manière doit se faire le travail des juments et pourquoi il est quelquefois nécessaire de le faire :

"Travailler les juments" est une pratique qui peut être faite sans danger et avec bénéfice pourvu qu'on y mette un peu de précaution.

Cela consiste à introduire un doigt dans le col de la matrice lorsque celui-ci est complètement fermé. Mais si cela est fait brutalement il peut en résulter des suites plus ou moins funestes. Dans le cas actuel je ne puis dire si la maladie est causée ou non par cette opération car je n'ai aucun détail.

Peut-être qu'en me donnant de nouveaux renseignements je pourrais parvenir à diagnostiquer la maladie.—Bien à vous,  
J. A. COUÏRE.

Nous avons souligné intentionnellement les mots qui indiquent comment et quand le travail doit se faire.

Lorsque nous nous sommes adressé à M le Dr Couture, nous n'avions pas assez de détails pour obtenir un bon diagnostic.

Depuis, deux des trois juments sont mortes et avec des complications de maladie telles que nous sommes arrivé à conclure d'une manière certaine que ce n'est pas le travail opéré sur elles qui les a fait mourir, car l'une de celles qui est morte n'avait pas été travaillée. Tout nous porte à croire que nous nous sommes trouvé en face de ce qu'on appelle maladie du coït, et c'est l'opinion d'un vétérinaire que nous avons rencontré et à qui nous avons décrit les symptômes qui se sont manifestés subséquemment à la consultation que nous avons d'abord prise auprès de M. le Dr Couture.

Comme cette maladie est peu commune et conséquemment peu connue, nous allons en donner ici les symptômes empruntés au *Traité des maladies du cheval*, de M. A. Bécion. Ces symptômes sont absolument ceux constatés chez les juments dont il vient d'être question.

“ La maladie du coït est une affection peu connue dans sa nature, et qui se transmet, comme l'indique son nom, par l'acte de la génération. Elle ne reste pas limitée aux organes génitaux, elle envahit tout l'organisme et y produit des désordres très graves. Cette maladie n'attaque que les étalons et les juments ayant eu des rapports sexuels.”

L'auteur continue en faisant deux divisions de la maladie : la bénigne et la maligne, et voici comment il décrit la maligne dont nous avons présentement à nous occuper :

“ *Maladie maligne.—Jument.*—La forme maligne, chez la jument, présente au début les mêmes symptômes que la forme bénigne : chaleurs utérines, léger engorgement des lèvres de la vulve, rougeur de la muqueuse, écoulement, etc., etc. Après trois ou quatre semaines, les symptômes s'accroissent davantage. L'engorgement primitif de la vulve augmente et diminue tour à tour ; tantôt il reste limité aux lèvres, à la commissure inférieure ; tantôt il descend dans la région du périnée jusqu'aux mamelles ; d'autrefois il est uni-latéral et donne un aspect difforme à la vulve.”

L'auteur procède à donner les symptômes particuliers à l'étalon et continue :

“ La marche de la maladie est lente, et elle n'arrive à sa fin heureuse ou malheureuse qu'après plusieurs mois et même plusieurs années. Elle est sujette à des intermittences, des rémissions et des paroxysmes. La durée est très variable, elle est comprise entre trois mois au moins et trois ans au plus.” Dans les cas qui nous occupent, la maladie a duré environ six mois.) “ La terminaison est presque toujours funeste. Ce qui frappe vers la fin de la vie, c'est la maigreur extrême, le marasme hideux des animaux ; tout le système osseux est en saillie. La région spinale est tranchante, les hanches sont pointues, et les côtes sont ressortir la profondeur des espaces intercostaux. Dans la plupart des cas, les affections morvo-farcineuses viennent terminer la maladie, et, en provoquant la mort des animaux, avancent de quelques semaines la terminaison fatale. On voit alors une glande de morve avec des caractères très accusés, des cordes et des boutons farcineux, des ulcérations, un jetage jaune verdâtre, glaireux, adhérent ; en un mot, les lésions caractéristiques de la morve et du farcin.”

L'auteur que nous citons semble admettre que la médecine vétérinaire est impuissante à guérir cette maladie. Il s'exprime ainsi :

“ La maladie du coït est restée jusqu'à présent rebelle aux différents moyens de traitement employés pour la combattre ; le régime tonique et analeptique n'a produit d'amélioration que dans quelques circonstances exceptionnelles.

“ Mais jusqu'à présent, autant d'animaux atteints, autant d'individus près de la mort.”

Comme les trois juments dont nous avons parlé plus haut ont toutes été saillies par le même étalon, vers le même temps, et sont tombées malades à peu près ensemble, le doute n'est guère permis. Ce serait alors l'étalon qui serait infecté de la maladie du coït, et pour notre part nous ne voudrions pas lui mener une jument nous appartenant.

J. C. CHAPAIS.

#### Société d'horticulture du comté de l'Islet.

A l'assemblée annuelle tenue à Saint-Jean Port-Joli, le 21 décembre 1887, les élections pour l'année 1888 ont eu lieu puis les résolutions suivantes ont été passées.

Proposé par le révérend Joseph Lagueur, secondé par Auguste Dupuis :

Que la société d'horticulture du comté de l'Islet a appris avec plaisir que la société d'horticulture de Montréal tiendrait sa réunion annuelle à Québec cet hiver pour la discussion des meilleurs modes d'arboriculture fruitière, du meilleur choix à faire de variétés rustiques et profitables pour la table et le marché.

Qu'il sera très avantageux, pour le public en général et pour les membres de cette société en particulier, d'assister à cette réunion où des hommes pratiques et d'expérience viendront traiter l'arboriculture fruitière au point de vue du profit et de l'agrément.

Que Charles Gibb, écor., d'Abbotsford, ayant accepté l'invitation de faire connaître le résultat de ses observations sur les arbres fruitiers du nord de la Russie et sur les vergers qu'il a visités dans cette partie de la Russie dont le climat est aussi froid que celui du comté de l'Islet, qu'il sera très intéressant pour nous tous de l'entendre et de noter le choix des variétés qu'il nous suggérera d'introduire dans nos vergers.

Que A. G. Verreault, écor., soit prié de transmettre au Dr. T. Sterry Hunt, président de la société d'horticulture de Montréal, copie de la présente résolution le sollicitant de faire connaître d'avance par la voix des journaux la date de la réunion, pour permettre à tous ceux qui s'intéressent à l'horticulture dans le comté de l'Islet et les comtés voisins d'assister à cette assemblée, que nous espérons qu'il présidera.

Proposé par Auguste Dupuis, écor., secondé par Eugène Casgrain, écor. :

Que l'hon. H. G. Joly soit prié de traiter la question des arbres forestiers et d'ornement à la réunion projetée.

Que F. H. Proulx, écor., propriétaire de la *Gazette des campagnes*, et J. C. Chapais, écor., du *Journal d'agriculture*, soient priés de faire partie de la société d'horticulture du comté de l'Islet, et qu'ils y soient admis gratuitement, comme témoignage de l'appréciation des services rendus par eux à la cause de l'horticulture dans cette province.

(Signé) A. GUSTAVE VERREULT,  
secrétaire-trésorier.

Primes qui seront accordées pour l'année 1888 aux membres qui auront payé \$1 au secrétaire-trésorier, plus 25 centimes pour postage et emballage : 25 pommiers, greffés sur racines, variétés rustiques, dont plusieurs importées de Russie.

Les membres qui le préféreront pourront avoir 10 pommiers d'un an “Wealthy,” ou 10 pruniers d'un an “Damas,” ou 10 cerisiers de France, d'un an “Richmond.”

Ces plants seront livrables au mois de mai prochain. La souscription sera payable en janvier.

Saint-Jean Port-Joli, comté de l'Islet,

21 décembre 1887.

(Signé) A. GUSTAVE VERREULT,  
secrétaire-trésorier.

La société d'horticulture du comté de l'Islet, dont les succès ne datent pas d'hier, a tellement montré d'intelligence, de dévouement et de travail persévérant que nous serions heureux de la voir prendre plus d'extension. Pourquoi ne deviendrait-elle pas le centre de la société du district de Québec y compris Trois Rivières et Nicolet? Allons, pourquoi pas?

#### Deboisement et dessèchement.

(De La Minerve.)

Il y a deux mesures qu'on a peut-être dépassées dans notre province, en poursuivant nos défrichements. D'abord on a fait une guerre d'extermination à la forêt, et aujourd'hui nos champs cultivés et alternativement en friche se trouvent trop complètement dépouillés de ces arbres qui offrent un ombrage protecteur aux bestiaux pendant la saison des chaleurs. On a même vu, cette année, des cultivateurs intelligents élever des tentes ou abris temporaires pour offrir à leurs animaux cette protection nécessaire contre les ardeurs du soleil, tandis qu'un bouquet d'arbres ou quelques arbres isolés auraient plus efficacement rempli le même but.

Le remède à ce mal est facile à trouver: qu'en plante des arbres dans les endroits propices et qu'on ait soin de protéger leur croissance jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour être utiles.

D'un autre côté, sous le prétexte d'assainir et d'égoutter les terres, on a produit, dans beaucoup d'endroits, un véritable dessèchement: des savanes, des étangs, et des marais naturels placés ça et là par la Providence ont disparu.

Mais, dira-t-on peut-être, à quoi servaient ces terrains toujours humides, toujours fangeux, toujours impropres à la culture? ne valait-il pas mieux, par un bon système d'égouts et de drainage en faire des terres labourables et fertiles?

La saison de sécheresse que nous venons de passer suggère, à ce sujet, une théorie qui méritera peut-être l'attention de nos agronomes et de nos défricheurs.

Les anciens doivent se rappeler qu'avant l'assèchement de ces terrains perpétuellement humides, des étangs et des marais naturels, il y avait peu de terres où l'on ne trouvait pas de bons puits et de bonnes fontaines pour abreuver les animaux durant toutes les saisons. Il suffisait de creuser la terre à quelques pieds de profondeur, dans la saison de l'été, pour y trouver l'humidité et la fraîcheur et, quelques pieds plus bas, la belle eau vive.

Alors nos champs étaient fertiles, et même dans les années de sécheresse, les environs de ces terrains bas étaient toujours remarquablement riches en moisson. Ne pourrait-on pas en conclure que ces terrains humides ou bas fonds qui retenaient l'eau dans toutes les saisons, étaient des réservoirs fort utiles, dont les eaux s'infiltraient dans le sous-sol et se répandaient lentement durant la saison, cherchant des passages vers les rivières et le fleuve, fertilisant ainsi de grandes étendues de terre, alimentant les puits et les fontaines de nos fermes.

Depuis l'assèchement de ces réservoirs naturels et le remplissage des baissières, ces fontaines et ces puits, autrefois intarissables, ne donnent plus l'eau nécessaire à l'abreuvement des animaux. On a tellement perfectionné les moyens d'écouler

les eaux, qu'elles n'ont plus le temps de pénétrer le sol avant d'arriver à la rivière et au fleuve. La conséquence nécessaire de ce système est qu'il n'en reste plus assez dans les couches supérieures de la terre, on a trop desséché. Aussi nous voyons aujourd'hui, ce qui n'arrivait pas autrefois, des cultivateurs obligés de charroyer l'eau de la rivière à des distances de plusieurs milles pour de nombreux troupeaux.

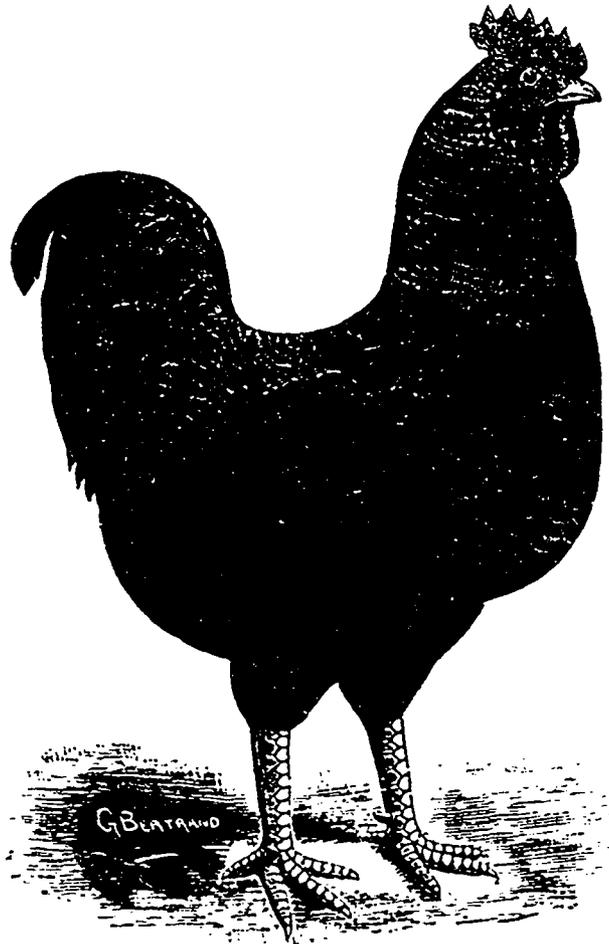
Une autre conséquence également inévitable, c'est que les eaux se précipitant plus rapidement dans les rivières les gonflent soudainement, enlèvent les ponts, emportent les chaussées et endommagent les travaux hydrauliques. C'est aussi la cause principale des débordements plus fréquents de notre grand fleuve.

En rendant cultivables ces marécages et ces savanes généralement riches en matières fertilisantes, on a certainement gagné quelques arpents de terre d'un bon rapport, mais si on a fait perdre aux terrains voisins la fertilité qui leur était communiquée par la filtration de ces eaux au-dessous des

surfaces cultivables, et si de plus, on a tari les veines souterraines qui transportaient ces eaux aux abreuvoirs de nos fermes, n'avons-nous pas perdu plus que nous n'avons gagné!

L'eau, c'est le sang de la terre, et si nous desséchons les veines et les cavités destinées à contenir et à faire circuler ce sang bienfaisant, si nécessaire à la vie végétale, nous la rendons presque stérile, ne lui laissant que les pluies et les rosées du ciel pour la rafraîchir.

Dans les endroits montagneux comme les townships, où les égouts ne sont pas nécessaires, où des sources intarissables jaillissent naturellement des flancs des montagnes, les conséquences de la sécheresse ne sont pas aussi redoutables que dans les terrains plats de notre district.



COQ PLYMOUTH-ROCK "SWEEPSTAKES."

On ne saurait donner la force d'une démonstration mathématique au développement d'une pareille thèse, mais elle doit mériter quelqu'examen, et si elle est trouvée juste, peut-être ne serait-il pas impossible de refaire artificiellement ce qu'on a détruit, et aux endroits mêmes choisis par la nature.

Quoi qu'il en soit, les colons défricheurs de terres nouvelles, feront bien d'éviter sur les lieux points indiqués plus haut, les fautes que nous avons commises dans l'ancien Bas-Canada.  
R. BELLEMARE.

L'article que nous venons de reproduire contient beaucoup de vérité. Et d'abord, pour ce qui est de déboisement, il n'y a pas de doute que, fait d'une manière malentendu, il a déjà causé beaucoup de mal. Des régions entières sont déboisées, bien qu'impropres à la culture, qui si elles étaient restées boisées, auraient aujourd'hui de l'eau et serviraient d'approvisionnement pour le combustible devenu si rare par endroits.

L'assèchement progressif des terres est causé par le résultat du défrichement et a sans doute été augmenté dans bien des localités par des travaux d'égouttement mal dirigés.

Une chose certaine, c'est que la distribution des eaux et l'existence des forêts tiennent intimement l'une à l'autre, et qu'on ne saurait modifier l'étendue des forêts d'un pays, surtout s'il est montagneux, d'une manière notable, sans déranger, d'une manière non moins notable, l'équilibre que la nature a établi dans la distribution des eaux.

Tout pays déboisé outre mesure est sujet à des sécheresses et à des inondations périodiques. Trop d'eau, pas assez d'eau : voilà les extrêmes qui résultent de l'imprévoyance des colons qui détruisent le bois à l'aveugle, et ajoutons-y un autre extrême, l'extrême rareté du bois de chauffage pour les régions ainsi déboisées.

Suivant notre humble opinion, M. Bellemare a donc bien raison de dire que sa théorie, discutable peut-être sous certains rapports, mérite cependant d'attirer l'attention de nos agronomes, de nos défricheurs.  
J. C. CHAPUIS.

Notre excellent ami, M. Bellemare, nous permettra de différer d'opinion avec lui au sujet de l'égouttement de certains marais qui sont certainement plutôt nuisibles qu'utiles. Ainsi nous connaissons plusieurs marais qui font, le plus souvent, grand tort à l'agriculture par les refroidissements subits et intempestifs qui suivent l'évaporation par les chaleurs des eaux de ces marais. Des paroisses entières souffrent de gelées hâtives, et fréquemment, à cause des marais environnants qui, certes, seraient mieux desséchés, au moins d'une manière suffisante pour en permettre le reboisement naturel. On sait que le moindre cours d'eau, dans ces circonstances, produit des effets étonnants.

Il faut maintenant que les cultivateurs canadiens comptent sur des sécheresses considérables et périodiques et qu'ils agissent en conséquence. Le remède quant aux eaux nécessaires, doit être recherché principalement au moyen de puits dits artésiens, bien qu'ils ne le soient pas absolument. Ces puits sont faciles à faire et peuvent être pratiqués presque partout.  
E. A. B.

#### Traitement de la gale des pattes des volailles.

Le Dr Régard conseille, dans l'Éleveur, le traitement suivant :

Vaseline.	30 gr.
Sulfure de carbone.	10 gr.

On badigeonne le matin les pattes des animaux avec un gros pinceau. En un seul traitement le Dr Régard affirme

avoir guéri toutes ses bêtes sans exception. Si la réussite est aussi certaine que l'affirme le Dr Régard c'est là un progrès réel sur la pomnade d'Helmerich et les savons sulfureux ordinairement employés ; nous engageons nos lecteurs à en prendre bonne note.

#### Cresson de fontaine.

Le *Lyon-horticole* nous indique un moyen à la portée de tous pour obtenir du CRESSON DE FONTAINE sans fontaine. Ce procédé est ainsi décrit d'après M. Vigneau :

On choisit une planche au nord ; après avoir bien préparé la terre et l'avoir bien tassée, on borde les côtés de la planche sur 0m 65 (2 pouces) au moins ; on remplit la différence en fumier très consommé, presque du terrau et on mouille très fortement. On plante le cresson à 0m 10 (4 pouces) en tout sens par petites pincées. Entretenir l'eau pendant les chaleurs.

Le Cresson dont je me suis servi jusqu'ici, dit l'auteur, est celui qu'on trouve sur tous les marchés. Après avoir abattu la tête, je plante le bas de la botte, ce que l'on jette habituellement.

Arrosé tous les jours, le cresson se maintient parfaitement bien ; toutefois, il a les feuilles plus petites et un peu moins tendres que celui qui pousse dans l'eau.

#### CORRESPONDANCE.

##### Reproducteurs et sociétés d'agriculture.

Dans une nouvelle lettre, M. Mousseau nous informe que son projet est discuté dans toutes les bouches. Malheureusement, comme toujours, on ne le fait pas avec tout le froid et la sagesse qu'il faut mettre dans les questions purement d'intérêt public. Nous espérons que M. M. les directeurs de la société de Berthier, les premiers, sauront apprécier le projet de M. Mousseau et le mettre à l'essai dès la prochaine exposition. Voici un extrait de la lettre de M. Mousseau.

Berthier, 22 décembre 1887.

Je vous remercie beaucoup de l'approbation que vous avez donnée à mon article sur l' "Amélioration des races." Plusieurs personnes importantes m'ont écrit en me félicitant de mon article et m'encourageant d'écrire un peu plus souvent. Hier encore, un homme de profession qui aime les améliorations agricoles me disait à propos de cet article : Ça saute aux yeux de suite, en le lisant, tant qu'a du bon sens ; mais malheureusement, il y a un proverbe qui dit "que personne n'est prophète dans sa paroisse ;" la chose n'est que trop vraie. Si ma correspondance fût venue d'un étranger on l'aurait approuvée ; mais voyez-vous, la jalousie est là ; si je vous disais qu'on a fait les élections hier de notre société d'agriculture sur mon idée émise dans le *Journal d'agriculture* sur cette question, vous n'y croiriez peut-être pas, eh bien oui.

A présent je vais essayer de répondre aux objections qu'on fait à mon système. Voici ce qu'on dit : si un animal était payé bien cher, la société se trouverait à déboursier beaucoup d'argent. A cela je répondrai : si l'on a ces craintes, qu'on limite le prix d'achat, c'est-à-dire que la société s'engage à payer la moitié du prix pourvu que l'animal ne coûte pas plus de \$50.00 ou un peu plus, si elle le veut. La chose est bien facile à régler, à mes yeux. Celui qui achètera un animal devra se faire donner un certificat du vendeur pour preuve. Le plus souvent, il pourra avoir des témoins. Si l'on craint encore, qu'on exige le serment de l'acquéreur, mais pour faire ces suppositions-là, il faudrait prendre le vendeur et l'acquéreur pour des voleurs. Pour ma part, je n'aurai jamais de soupçons contre qui que ce soit. Dans la cabale qui vient de se faire, on disait aux gens : nous donnerons des prix extras, ce sera bien mieux. En promettant des prix extras, ce

ne sera rien de nouveau, puisque depuis plusieurs années, au bas de la liste des prix on lit en gros caractères : Des prix extras seront accordés aux personnes qui achèteront des reproducteurs mâles de pure race. Il me semble que cela n'est pas ambigu, c'est facile à comprendre ; cependant, jamais on a voulu donner un centin sur ces promesses. Il s'est acheté des mâles : moutons, cochons, etc. Un des directeurs me disait dernièrement : Mon ami et moi avons essayé d'avoir quelque chose, mais inutilement ; on nous a répondu : vos animaux sont bons, mais nous sommes trop pauvres ; il fallait passer par-là, paraît-il. Je pense que les promesses que l'on fait cette année, valent celles des années dernières, et quand bien même qu'on donnerait \$10.00 pour un prix extra, à mes yeux, ça n'aurait qu'un mince effet. Au lieu d'encourager les membres à acheter des mâles de premier choix, ce sera presque toujours ceux de deuxième et troisième choix qui s'achèteront, la chose est facile à comprendre ; généralement, les meilleurs éleveurs d'un comté suivent l'amélioration du troupeau d'un chacun et se visitent de temps en temps afin de voir si dans telle classe il ne faudrait pas avoir tel animal pour battre celui d'un tel. Quand on ne peut aller voir, on s'informe. Après avoir vu ou entendu dire, on sait ce qu'il faut acheter pour prendre le premier prix. Disons que pour l'année prochaine on donnerait un prix extra pour le meilleur veau élevé hors du comté, après examen fait de ceux élevés dans le comté, je m'en vais à l'exposition provinciale, je trouve quatre veaux de différents prix, suivant la qualité ; il y en a un de \$50.00, un autre de \$40.00, un troisième de \$30.00, enfin le quatrième \$20.00. Après examen fait, je me dis : l'année est dure ; avec celui de \$20.00 je peux remporter le premier prix chez nous, je l'achète, de tout personne d'autres en achète. Mon homme arrive à l'exposition, prend le premier prix, en forçant, et son veau ne lui coûte que \$10.00. Malgré que ce beau veau soit de pure race, il peut fort bien ne pas être de première qualité, et presque personne n'ira conduire des vaches. On dira : mais un tel et un tel en ont d'aussi beaux ; pourquoi faire aller là et payer \$1.00, tandis que pour 50cts. on peut les mettre avec celui d'un tel. Je suis certain que la chose arrivera le plus souvent comme ça. Malheureusement, je vois ces choses-là arriver tous les jours ; tandis que si mon système était adopté, les choses iraient tout autrement, j'en suis convaincu. Au lieu d'acheter un veau de \$20.00 ce serait celui de \$50.00, c'est-à-dire le plus beau du lot que mon homme s'achèterait. D'abord il serait certain de tout battre chez lui ; de plus les spectateurs admireraient l'animal et essaieraient d'en élever de pareils et ça ne leur coûterait pas de payer et de faire assez long de chemin pour conduire une ou plusieurs vaches. A mes yeux, il y aurait une différence énorme pour l'amélioration des races. Personne qui a un peu de bon sens ne peut dire autrement. Je désirerais beaucoup qu'on essayât mon système pendant trois ans, afin de voir ce qui s'achèterait et combien ça coûterait à notre société durant ce temps. Je ne désespère pas du succès. Il me semble que la majorité des directeurs a trop de bon sens pour ne pas essayer ce système nouveau là. (Et nous aussi. *La rédaction.*)

Avant de terminer, j'ai à vous apprendre qu'au prochain numéro, je me propose de vous envoyer un article sur le reboisement, ça va peut-être surprendre quelqu'un, mais enfin c'est une idée que je nourris depuis plusieurs années et tant que je ne l'aurai pas fait connaître au public, j'en aurai toujours l'envie ; une fois publiée, si l'idée n'est pas bonne, on la laissera là, et si le contraire a lieu, chacun en retirera son profit.

A. MOUSSEAU.

Nous attendons l'article sur le reboisement avec hâte.

E. A. B.

#### Les élections dans les sociétés d'agriculture.

M. Bruce Campbell nous écrit pour nous demander de publier tous les règlements du Conseil d'agriculture et les clauses de la loi qui ont trait aux élections des directeurs dans les sociétés d'agriculture.

Malheureusement, nous ne saurions répondre aux vœux de notre correspondant sans un grand travail qui occuperait presque tout un numéro du Journal, tant le sujet est compliqué. Le Conseil d'agriculture vient de s'occuper de la

question et nous espérons que d'ici à quelque temps une brochure officielle fera droit au sujet. Ce sera infiniment plus utile, surtout plus officiel, que tout ce que nous pourrions en dire, puisque ce sujet relève directement et seulement du Conseil d'agriculture.

#### Achat de reproducteurs.

Une société de cultivateurs s'est formée récemment à Ste-Ursule et a acheté un taureau jersey que l'on nous dit être d'une grande valeur. Voilà, certes, un excellent exemple à suivre. A ce propos, on nous félicite d'avoir publié la lettre de M. Mousseau, du mois dernier, et l'on ajoute :

Permettez-moi de profiter de cette occasion pour exprimer mon approbation du système de M. Mousseau. (moins la liberté du choix des races qui devrait être laissée à la décision d'hommes plus compétents que le commun de nos cultivateurs) pour l'amélioration de nos différentes races d'animaux.

Pour surmonter la difficulté d'engager plusieurs individus d'une même paroisse à faire seuls des déboursés relativement considérables, et à en assumer les risques, on pourrait conseiller le système de sociétés. Dans ce cas le prix d'achat et les frais d'entretien seraient assurés au moyen des souscriptions des sociétaires ; ou bien on exigerait des associés que les déboursés de l'achat, et celui d'entre les associés qui serait chargé d'avoir soin de l'animal n'aurait rien à désirer pour cette fin, mais aurait la propriété de l'animal après un certain nombre d'années ; disons après 4, 5, 6 ans.

A mon sens ce serait là le meilleur moyen d'activer l'amélioration des nos races d'animaux, surtout en ce qui regarde la race des vaches laitières ; car, si nous nous fions seulement au procédé de la sélection, les résultats en seront lents et bien hasardés. Les connaissances de la plupart de nos cultivateurs, pour faire le choix des sujets sont trop restreintes ; mais du moment que le reproducteur serait de race et de famille convenables, le succès deviendrait sûr.

Ste-Ursule.

Dans la pratique, nous pensons qu'il vaut mieux laisser à chacun, ou aux membres des sociétés proposées pour tels achats, le choix des animaux, puisque d'après le projet de M. Mousseau, ces achats seraient faits aux frais entiers des acquéreurs. Tout ce que M. Mousseau demande c'est que chaque année, à l'exposition du comté, on offre des prix spéciaux aux reproducteurs importés dans le comté, qui seront jugés les plus utiles à l'amélioration de nos bestiaux. Cette demande est trop légitime, trop saine, pour qu'elle ne finisse pas par faire son chemin.

E. A. B.

#### FROMAGERIE.

Bien que je ne vous connaisse point personnellement, mais connaissant l'intérêt que vous portez à l'avancement de l'agriculture, j'ai confiance que vous voudrez bien m'aider de vos conseils et expérience. Voici le cas : Nous sommes un certain nombre de cultivateurs qui pourraient fournir le lait de 350 à 400 vaches pour une fromagerie. Il se présente un américain, qui nous propose de bâtir une fromagerie, la fournir de l'outillage nécessaire, faire le fromage, pourvu que nous lui garantissons de lui fournir le lait de 300 vaches pendant 3 ans—et pour ce faire il nous chargera 1½c. par lb. la première année et 1¼c. les deux années subséquentes—d'après mon opinion chacune de nos 350 vaches donneront l'une dans l'autre 2 lbs. de fromage par jour, c'est-à-dire, 700 lbs., et ce à 1½c. fera un salaire de \$10.50 par jour, pour la première année, et \$8.75 par jour pour les deux dernières années.

Notre homme s'engage à fournir les boîtes, toiles d'emballage, etc., etc., enfin nous livrer le fromage prêt à être expédié, pour le prix mentionné.

Nous avons eu une assemblée, où la majorité aurait été prête à adopter le projet de suite, mais je les ai fait consentir à nommer un comité afin de prendre des renseignements et faire un rapport

à une assemblée subséquente. Notre comité devra se réunir mercredi prochain. Donc je demanderais comme une grande faveur de votre part, s'il est possible, de vouloir bien nous dire votre opinion sur le sujet, et savoir si nous pourrions faire quelque chose de plus avantageux, soit construire nous-mêmes et engager un manufacturier bien compétent, ou tout autre moyen que vous pourriez nous suggérer.

Attendant votre réponse, et vous remerciant sincèrement d'avance.

Stanstead 1 lain.

Les conditions qui vous sont faites sont excellentes. Mais exigez que le fromage livré soit de première qualité et réservez-vous—à votre comité—la vente du fromage.

Nous serions heureux de connaître les détails de l'excellente culture par laquelle nos amis de Stanstead obtiennent 700 lbs. de fromage par vache par saison. C'est plus que n'en obtiennent les bonnes fromageries d'Ontario.

P. S. Nous avons reçu de notre correspondant quelques détails intéressants que nous publierons dans le prochain numéro du Journal.

E. A. B.

### ECHO DES CERCLES.

*Cercle agricole de Deschambault.*—On nous informe que ce cercle, un des plus anciens de la province, vient d'avoir son élection annuelle. Nous lui souhaitons une bonne année de prospérité et d'activité. Tous nos lecteurs se joindront à nous, sans doute, dans l'espoir que les délibérations du cercle nous seront connues. Il ne faut pas faire acte de fausse modestie. Nous avons visité à Deschambault plusieurs terres très bien tenues, dirigées par des cultivateurs très distingués. Pourquoi donc ne pas nous faire part des délibérations, au moins en abrégé, si l'on ne peut faire mieux ?

On voudra bien nous excuser de ne pas publier les noms des élus. Cela nous est tout à fait impossible à cause d'un règlement adopté depuis longtemps. Il y a, outre une cinquantaine de cercles, près de 100 sociétés d'agriculture et d'horticulture dans la province. Or l'espace à notre disposition nous prive absolument du plaisir de faire droit à autant de demandes qu'il y a de sociétés.

E. A. B.

*Conférence agricole à Saint-Augustin, comté de Portneuf.*—Mardi, le 6 décembre au soir, la presque totalité des chefs de familles et autant de jeunes gens, tous ou à peu près, cultivateurs de la paroisse, se rendaient à la nouvelle salle publique, pour y entendre un de nos meilleurs conférenciers canadiens-français sur la question de l'agriculture.

Parmi la nombreuse assemblée, nous avons remarqué l'honorable Dr. P. LaRue, C. L., Dr. Geo. Watters, et MM. Fr. Couture, senior, Elzéar Rochette, maire de la paroisse, Augustin Bourbeau, secrétaire du conseil, Alex. Couture, Louis Jobin, François Couture, junior, le capitaine F. Drolet, Alf. Couture, Wilbrod Constantin, marchand, Joseph Jobin, Félix Éaat, George Côté, Ferdinand Côté, Pierre Côté et autres.

À 7 heures précises, M. l'abbé L. E. Grondin, curé de la paroisse, introduisit à ses paroissiens M. l'abbé T. Montminy, curé de Saint-Agapit, et leur exposa en quelques mots les raisons qui avait guidé le choix du conférencier et les titres de celui-ci à leur attention et leur confiance.

Alors M. l'abbé Montminy, un peu ému, remercia M. le curé de ses bonnes paroles, puis commença à dire à son auditoire qu'il n'avait pas la prétention de venir leur apprendre à tracer un sillon, ou creuser un fossé, mais leur faire part de ce que ses voyages aux États-Unis, aux Antilles, et surtout en Europe, de même que ses études au Canada lui avaient appris sur la culture améliorée et perfectionnée. Car, dit-il, n'allez pas croire, braves paroissiens de Saint-Augustin, que cet art de l'agriculture qui est

le vôtre, soit tellement élémentaire qu'il ne soit susceptible d'être perfectionné, car il est le seul que Dieu n'ait imposé à l'homme et par là même le plus digne, le plus important et le plus susceptible des perfectionnements qui sont le résultat des connaissances, des expériences, et du génie de l'homme.

Puis avant d'entrer dans le corps du sujet, il fit de grands éloges de quelques fermes qu'il avait visitées dans la journée, à Saint-Augustin; il les a proposées comme modèles et il a même ajouté ce compliment très flatteur: A part les fermes modèles des écoles d'agriculture, je n'ai rien vu d'aussi bien ailleurs qu'ici.

L'habile conférencier a ensuite attaqué la question de front et pendant près de deux heures il a su tenir son nombreux auditoire littéralement sous le charme de sa parole. Il a signalé avec talent les causes qui depuis longtemps appauvrissent la classe agricole au Canada, telles que le luxe et l'intempérance qui englobent, au bénéfice de la vanité et la gourmandise, les revenus de l'année gagnés à la sueur de nobles fronts, et surtout l'émigration aux États-Unis qui, en enlevant les bras vigoureux de fils de familles, force les pères à laisser leurs terres en friche.

Tout cela a été dit avec tant de chaleur, de conviction et de sympathie, tout en étant émaillé d'anecdotes agréables et spirituelles, que l'auditoire était aussi attentif qu'à un sermon de retraite. Après avoir exposé les causes d'appauvrissement de la classe agricole, le conférencier fit connaître les défauts à corriger et les lacunes à combler dans sa manière de cultiver, si cette classe voulait convertir les années de disette en années d'abondance.

Jamais on a vu un auditoire aussi enthousiaste, lorsque M. l'abbé Montminy ayant terminé sa conférence, M. le curé proposa des remerciements au conférencier. Ce furent des applaudissements prolongés, et chacun de demander que ces conférences reviennent encore.

Nous espérons en effet que cette conférence de M. l'abbé Montminy ne sera pas la dernière et que nos gouvernements finiront par comprendre que ces conférences populaires et les cercles agricoles tels que recommandés par tous Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques des trois provinces ecclésiastiques du Bas-Canada, sont les moyens les plus sûrs, les moins dispendieux, et les plus efficaces à prendre pour amener notre population rurale, à s'instruire, sortir de la routine, et rendre ainsi à leurs terres, une valeur et une fécondité qui diminuent de jour en jour et à défaut desquelles notre province est menacée de la ruine.

Communiqué.

### PARTIE NON OFFICIELLE.

#### AUX SOURDS.

Une personne guérie d'une surdit  constante de 23 ans par l'emploi d'un rem de tr s simple. On enverra la description gratis en fran ais   quiconque en t moignera le d sir.

S'adresser   NICHOLSON,

177, MacDougal Street,

New York.

LA CIE DE MAT RIEL DE LAITERIE se charge de fournir l'outillage complet pour fromageries et beurreries. Voir l'annonce sur la couverture.